

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Trop de lieutenants d'infanterie surnuméraires. — L'officier au combat. — Artillerie de montagne et artillerie lourde. — Le cours de skieurs à Sainte-Croix. — Dangereuse épidémie. — Promotions et mutations. — Les socialistes et l'armée.

On a pu constater une fois de plus, pendant les derniers cours de répétition, l'inconvénient des officiers surnuméraires en trop grand nombre dans certains bataillons d'infanterie de l'élite. Ces surnuméraires ne peuvent être employés dans leurs fonctions, pendant ces cours, et, par conséquent, ne peuvent être notés en connaissance de cause. D'autre part, ils perdent le contact avec la troupe, au commandement de laquelle ils ne participent pour ainsi dire pas. Dans certains cantons, malgré un triage sévère des aspirants, le nombre des chefs de section surnuméraires ne fait que s'accroître.

On ne remédiera sérieusement à cet état de chose que par un retour aux anciennes dispositions légales sur la durée du service des lieutenants et des premiers-lieutenants. Il ne semble pas que le maintien de cette catégorie d'officiers dans l'élite jusqu'à l'âge de 34 ans ait fait ses preuves. Ils se trouvent en surabondance dans beaucoup de bataillons, empêchant leurs camarades plus jeunes de se former, tandis qu'eux-mêmes, ou du moins certains d'entre eux, soit qu'ils aient volontairement renoncé à l'avancement, ou n'aient pas obtenu les notes suffisantes, soit simplement, que le service militaire ait perdu de son attrait à leurs yeux, n'apportent plus le même entraînement ni la même conscience à l'exercice du commandement. Mieux vaut donc transférer les officiers les plus âgés de l'élite dans la landwehr, et les plus anciens officiers de la landwehr dans le landsturm ; on rajeunira ainsi le cadre des officiers subalternes, tout en corrigeant les désavantages du surnombre.

En attendant que les travaux de réorganisation en cours permettent à l'autorité exécutive d'obtenir cette réforme dans toute son étendue, le Département fédéral a fait appel aux autorités militaires des cantons et, par circulaire du 11 novembre 1905, a appelé leur attention sur les inconvénients de la situation actuelle. Cette circulaire propose l'égalisation des effectifs d'officiers dans les deux landwehrs, afin de faire place dans le I^{er} ban à des officiers de l'élite. Elle recommande l'incorporation, avant le

temps, dans les bataillons du II^e ban, des chefs de section âgés provenant du premier ban. Les vides ainsi creusés dans celui-ci peuvent être comblés par le transfert des premiers-lieutenants de l'élite qui ne sont pas destinés à devenir chefs de compagnie et ne peuvent plus être appelés à l'école centrale I. La circulaire insiste pour qu'à l'avenir, il n'entre pas au cours de répétition plus de un ou deux chefs de section surnuméraires par bataillon d'élite ou qu'il n'en soit pas réservé davantage pour le cours de retardataires.

* * *

Il va sans dire, d'autre part, que si nous avons parlé d'une réduction des chefs de section de l'élite par un abaissement de la limite d'âge, il faudrait se garder de réduire par trop la marge entre l'effectif de contrôle et celui sur lequel on peut réellement compter dans les circonstances normales. Il faut tenir compte, en effet, du pour cent des défections produites par les maladies, les absences hors pays, et autres dispenses légales. Il faut tenir compte surtout de l'énorme consommation en officiers de la guerre contemporaine. La guerre du Transvaal en avait fourni déjà la preuve, et, aujourd'hui, tous les renseignements qui peu à peu se multiplient au sujet de la campagne de Mandchourie, apportent de cette preuve la confirmation.

On ne saurait mieux faire, à ce propos, que de citer les notes du capitaine Soloviev sur le *combat de l'infanterie dans la guerre russo-japonaise*. Cet officier a fait la campagne comme chef d'une compagnie de tirailleurs de la Silésie orientale, appartenant au 34^e régiment du 1^{er} corps d'armée de Sibérie. Il a résumé ses observations dans une conférence organisée par le groupe pétersbourgeois des amis des sciences militaires, et, dès lors, publiée. La *Revue militaire des armées étrangères*, livraison de janvier 1906, en a extrait le chapitre relatif au combat d'infanterie. C'est une lecture que nous conseillons vivement à tous nos camarades ; elle est poignante d'intérêt. Ils en jugeront par le passage suivant sur l'importance du rôle de l'officier :

A partir du premier coup de fusil, le centre de gravité se transporte sur l'officier, et c'est alors que se manifeste son véritable rôle, l'énorme responsabilité qui repose sur lui.

Plus les conditions de combat sont pénibles, la lutte acharnée, les pertes considérables, plus la fatigue et la tension des nerfs sont accablantes, plus aussi grandit le rôle de l'officier. Le résultat de l'action de ses 200 hommes dépend entièrement du chef de compagnie. On peut appeler la guerre actuelle : la guerre des chefs de compagnie. Tout témoin oculaire d'un combat confirmera mon assertion. Les soldats observent leur officier avec une attention incessante. C'est de son discernement, de son énergie, de sa bravoure personnelle que dépendent toutes ces existences. C'est d'après son attitude que les hommes jugent de la situation, du plus ou moins grand péril, du succès ou de l'insuccès. L'autorité de l'officier peut s'élever très haut, mais en revanche.....

tomber très bas. Le pire, c'est de laisser voir de l'énerverment ou de la pusillanimité ; la troupe cessera bien vite d'être en main, et on ne pourra plus répondre qu'elle continue d'avancer avec entrain.

Au combat, l'officier doit être plus que jamais un chef et la discipline doit être de fer. Nulle part, le rôle de la discipline ne se manifeste comme dans le combat. Malheur à la troupe qui, en temps de paix, n'a pas été imbue jusqu'aux moelles de l'esprit de discipline. A la guerre, elle le payera très cher.

J'ai remarqué que, dans les moments les plus critiques, une interjection énergique prononcée d'un ton péremptoire, calme merveilleusement les hommes. Il est bon de faire également des observations de service, telles que : « Pourquoi, dans telle section, les hausses ne sont-elles pas levées ? Chef de section, à quoi pensez-vous ? Corrigez cela tout de suite ! » Puisque le chef se fâche, relève les omissions, alors c'est que tout va comme il faut, qu'il ne se passe rien de particulier, qu'il n'y a rien à craindre. Les hommes se transforment, oublient le siflement des balles, cherchent à bien placer les hausses, à se mieux poser pour le tir ; ils commencent à viser.

Les changements fréquents qui se produisent, par raison de remplacement, parmi les officiers et les soldats exercent une influence fâcheuse sur le moral des troupes.

Ainsi, le 12 octobre, après l'attaque du col de Toumynline, il ne resta dans les rangs du 34^e régiment de tirailleurs sibériens que deux officiers, et après l'affaire de Sandepou, alors que le corps d'officiers avait été recomplété de nouveau, quatre ou cinq officiers seulement.

Quant aux hommes, 40 % avaient été mis hors de combat sous Liao-Yan, et 75 % à Sandepou. Le régiment se trouvait réduit à cinq compagnies.

Avec des pertes aussi énormes, les officiers et les hommes de remplacement, qui affluent continuellement, n'arrivent guère à se connaître, et souvent ne se connaissent pas du tout. Ce n'est qu'en profitant de chaque répit dans les opérations que le commandant de compagnie s'habitue un peu à ses hommes et que ceux-ci s'habituent à ses exigences, mais le premier combat change de nouveau toute la composition de la troupe ; c'est un kaléidoscope. La conséquence inévitable de ces mutations perpétuelles est que le lien organique étroit est rompu, même dans les subdivisions de la compagnie.

La conclusion à tirer de ces renseignements — et ceci nous ramène à notre sujet — est qu'il faut dans les bataillons un cadre d'officiers très complet ; et que quand on a obtenu ce cadre, il convient d'éviter que par des mutations trop fréquentes sa constitution soit inutilement changée. Le rapport du capitaine Soloviev apporte un argument de fait à l'appui de l'opinion qui, à l'époque des premières discussions du projet de révision, s'opposa, au nom de la tradition et de la solidité du lien tactique, à la transformation de nos unités par l'adoption uniforme de l'ordre ternaire.

* * *

Au nombre des racontars auxquels a donné lieu l'activité plus grande déployée ces derniers temps à la fabrique d'armes et de munitions à

Thoune, figure l'indication d'un nombre invraisemblable de millions de crédits supplémentaires que le Conseil fédéral se préparerait à demander aux Chambres. Ces crédits devront être demandés; ce point est certain. Les craintes de guerre ont obligé à hâter certains travaux qu'on avait l'intention d'échelonner sur une période plus longue, et à compléter certains approvisionnements. Mais les chiffres sont très loin d'être ceux que l'on a cités; il ne s'agit pas de quelques millions, mais de quelques centaines de mille francs. Ça n'est pas tout-à-fait la même chose.

D'autre part, il est probable que le moment n'est plus éloigné où le Conseil fédéral déposera une demande de crédit extraordinaire pour le réarmement de l'artillerie de montagne et sa réorganisation. Cette dernière sera poursuivie probablement, en tenant compte des travaux de réorganisation générale de l'armée, spécialement de ceux intéressant la création des troupes alpines.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* sont au courant de la question. Ils ont été informés des essais de matériel au fur et à mesure de leur exécution. Les derniers furent ceux entrepris dans l'été 1905, par une batterie de trois canons Krupp, sous la direction du colonel Kunz. On sait que ces expériences donnèrent toute satisfaction et qu'à leur suite fut déposé un rapport favorable. Dès lors, la commission d'artillerie s'est réunie; elle a arrêté ses propositions; le Département militaire ne saurait tarder beaucoup à arrêter les siennes, à la suite desquelles les Chambres seront saisies. Avec le réarmement des batteries de montagne, le deuxième stade de la transformation de notre artillerie aura été parcouru.

Restera le troisième, l'artillerie lourde. La question est sensiblement moins avancée, tant au point de vue technique qu'à celui de l'organisation. Que notre matériel soit démodé, nul n'en ignore, et personne ne le conteste. Les exercices de la Thièle, avec tir réel, l'ont surabondamment démontré. Nos mortiers, entre autres, sont d'un effet utile tout-à-fait insuffisant. Il faudra donc, bon gré, mal gré, se résoudre à améliorer nos bouches à feu de position et nos obusiers. La rivalité des usines de construction aura l'occasion de se manifester une fois de plus.

Mais, à côté du choix du matériel, et concurremment à ce choix, la question se pose de l'organisation de l'artillerie à pied. Comme ailleurs, le problème doit être résolu, de l'emploi éventuel de cette artillerie comme artillerie lourde de campagne.

Si nous ne faisons erreur, nos milieux artilleurs sont peu portés à l'adoption d'un obusier léger. Ils lui trouvent une efficacité insuffisante, ne justifiant pas les frais qu'occasionnerait son acquisition. Reste l'obusier lourd, et ici, la discussion qui s'est élevée entre tacticiens allemands et français revêt, pour nous aussi, tout son intérêt.

Notre correspondant allemand y fait allusion dans sa chronique de la

présente livraison. Au moment où les éventualités de guerre entre la France et l'Allemagne, ont paru le plus près de se réaliser, on a beaucoup insisté dans l'armée allemande sur les avantages qu'elle retirerait de l'organisation de son artillerie lourde de campagne ; ceux-ci compenseraient l'infériorité relative du canon de campagne. La France, en effet, ne possède qu'une organisation rudimentaire de son artillerie lourde ; aussi les arguments allemands firent-ils une certaine impression sur une partie de la presse française et, par elle, sur l'opinion publique.

Le général Langlois, dont l'autorité en France est grande, justifiée qu'elle est par un passé de travail, dont plusieurs œuvres de valeur prouvent l'intensité, le général Langlois s'appliqua à rassurer l'opinion publique. Il publia dans le *Temps* une série d'articles intitulés *La défense nationale* et dont deux¹ furent consacrés à l'artillerie lourde de campagne. L'auteur y prend le contrepied de l'opinion allemande, et conclut, se fondant soit sur des arguments théoriques, soit sur des faits de guerre, à l'insuffisance et à l'inefficacité du matériel lourd comme matériel de campagne. Il est de beaucoup préférable, estime-t-il, de consacrer à une augmentation des pièces de campagne les sommes que l'on devrait consacrer aux canons lourds, si l'on prétendait en munir l'armée d'opérations.

Premièrement, le réglage est indépendant du poids du projectile, et il est plus long. Par conséquent, s'il faut vingt coups, par exemple, pour le réglage, l'obusier de 15 cm. aura dépensé en pure perte 800 kg. et au moins dix minutes, tandis que la batterie de campagne aura dépensé seulement 150 kg. en deux ou trois minutes au plus. Donc, contre une infanterie découverte, une batterie de 7,5 cm. à tir rapide est préférable à une batterie d'obusiers de 15 cm.

Contre l'artillerie, continue le général Langlois, l'obusier peut tirer, soit à shrapnel, soit à obus brisant. « Dans le premier cas, les balles n'ont pas une force de pénétration suffisante pour traverser le bouclier de nos pièces ; dans le deuxième cas, la probabilité d'atteindre une bouche à feu ou un caisson est extrêmement faible. Aussi, si nous supposons en présence deux batteries visibles sur une crête, l'une de 7,5 cm. à tir rapide et à bouclier, l'autre d'obusiers de 15 cm. sans bouclier, le résultat pour nous n'est pas douteux : la dernière sera mise hors de cause avant même d'avoir terminé son réglage. »

L'auteur examine ensuite le cas des batteries masquées et aboutit à une conclusion semblable.

Contre les buts morts, le général Langlois ne croit pas non plus à la supériorité absolue du gros projectile. Un obus de 40 kg. produit au point de chute un entonnoir de cinq mètres environ ; s'il tombe juste sur la tranchée, il en déblayera cette longueur de cinq mètres et tuera cinq hommes.

¹ Le *Temps* des dimanches 7 et 14 janvier 1906.

Un simple obus brisant japonais de six kilos produit un entonnoir moins profond de deux mètres ; avec trois obus japonais au but, on fera donc au moins autant qu'avec un obus de 40 kg., mais on aura dépensé 18 kg. seulement.

Enfin l'auteur argue du poids de l'obusier lourd pour contester son emploi comme matériel mobile.

Telle est, extrêmement résumée, l'argumentation du général Langlois, qu'il appuye de divers faits empruntés aux guerres de 1866, 1870, du Transvaal et de Mandchourie.

On voit par ces indications combien les opinions diffèrent, en Allemagne et en France, sur l'emploi qu'il faut prévoir de l'artillerie lourde. Notre commission d'artillerie aura donc matière à discussion avant de se déterminer définitivement sur la meilleure solution du problème.

* * *

Un cours de ski organisé par la sous-section des officiers de Ste-Croix, a eu lieu du 16 au 23 janvier. A-t-il répondu au but de ses organisateurs ? Ils l'espèrent, et les détails qu'un des leurs, M. le lieutenant F. Paillard, nous communique, permettent d'admettre qu'ils ont, pour l'espérer, de légitimes motifs. Dans tous les cas, les participants ont tous suivi ce cours avec beaucoup de zèle et d'endurance ; les deux tiers avec un grand succès.

On sait combien la transmission des ordres et des rapports subirait de retard en hiver, vu l'impossibilité de franchir rapidement, par les moyens ordinaires, des étendues neigeuses un peu considérables. On sait aussi qu'en maints endroits, dans un terrain comme le nôtre, le service des patrouilles deviendrait bien difficile, sinon impossible.

Le ski fait tomber les difficultés. En rase campagne, un piéton arrive, à grand peine, à faire 3 km. à l'heure, car chaque pas nécessite un effort musculaire considérable. Le skieur, lui, glisse avec légèreté ; en terrain plat, il franchit 9 km. à l'heure. En outre, son costume habituel, casquette et maillot blancs, offre un but difficilement perceptible. Il faudrait, nous semble-il, fournir à notre armée un certain nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats connaissant le nouveau mode de locomotion et capable de l'enseigner. Ce but pourrait être atteint, en organisant chaque année des cours auxquels seraient appelés des hommes connaissant déjà un peu le ski, et là, sous la direction d'un officier expérimenté, ils se perfectionneraient pour le cas de service en hiver. On trouverait facilement dans nos montagnes, voire même dans nos villes, des volontaires prêts à consacrer un certain temps à des exercices de ce genre.

Ces considérations énoncées, voyons ce que nos camarades ont fait pendant les huit jours qu'ils ont passé à Ste-Croix.

Le 16 janvier, à 11 heures du matin, 23 officiers de toutes armes, cavalerie exceptée, se présentaient au rendez-vous (1 major, 11 capitaines dont 5 instructeurs, 3 premiers lieutenants, 8 lieutenants). Le capitaine Brecht-

bühl dirigeait le cours ; le capitaine Jossevel lui avait été adjoint pour la partie tactique.

On s'équipe et l'apprentissage commence aussitôt. Après quelques heures d'exercices formels sur un terrain favorable, la cohorte se lance dans des pentes plus rapides, le long de montées plus abruptes. Certains gardent malaisément leur équilibre ; d'autres réussissent déjà à effectuer des virages et des arrêts (Télémark).

Le lendemain 17, le matin, course de 5 km., avec, en route, de nombreux exercices. L'après-midi, traversée d'un terrain plus difficile, bois et taillis, où l'agilité et la persévérance des apprentis skieurs sont mises à l'épreuve.

Dès le troisième jour, des groupes de 3 officiers reçoivent des tâches tactiques et exécutent, par monts et par vaux, un service de patrouilles.

Mais la température s'élève ; la neige fond ; on songe à transporter le quartier-général dans quelque chalet perdu sur la montagne. Heureusement, dans la nuit du 18 au 19, changement à vue ; la neige tombe ; au matin sa couche est de 30 cm. et les flocons serrés continuent à tomber.

Les caravanes s'organisent. Les plus hardis skieurs, au nombre de 15, partent pour la Gittaz, en passant par le mont de Baulmes et les Aiguilles, plus de 10 km. avec 400 m. de différence de niveau. La pente est rude, d'abord le long des pâturages, puis pour suivre la crête des rochers à pic, passer les taillis, glisser à travers les sapins. On se rattrape à la descente, où l'on prend une excellente leçon de brusques virages et d'équilibre. A l'arrivée sur le plateau, avant de se sécher et de se réconforter, tir de quelques cartouches de pistolet et de revolver sur des silhouettes d'hommes debout. Chaque officier tire immédiatement en arrivant, gardant le sac au dos et le ski au pied. Distance 50 m. Sept tireurs se sont servis du pistolet, huit du revolver ; 108 cartouches ont été tirées ; 55 % d'atteintes.

Ensuite eut lieu un tir de démonstration au fusil, 200 balles, contre des abris de neige. Les résultats corroborèrent exactement ceux des expériences de 1895, organisées par la sous-section des officiers de Ste-Croix (*Revue militaire suisse*, 1895).

Pour le 20, le détachement a l'ordre d'établir une halte gardée au col de la Dénériaz (1359 m.). La course est très pénible, par une neige poussiéreuse et un froid de —10° que la bise rend plus pénétrant encore. Au bout de deux heures de marche, en passant par les Prairies, les Auges, la Merlaz, toute la troupe est à l'endroit désigné et accomplit sa mission. Près du col, au chalet de Dénériaz, arrêt d'une heure et demie. A 2 h., reprise du travail et descente à Ste-Croix par le Chasseron-les Rasses. Brouillard épais ; bise âpre. Le total des montées et descentes de la journée représente 1410 mètres. Cet exercice fournit aux élèves l'occasion de dépenser beaucoup d'énergie et de montrer, au bout de quatre jours d'exercice, que la méthode progressive d'enseignement du capitaine Brechtbühl permet des résultats surprenants.

Le 22, tir de démonstration d'une mitrailleuse contre des parapets de neige (2 ceintures, 500 balles). Même résultat qu'avec le fusil. Il reste acquis qu'un abri de 2 mètres est une protection plus que suffisante contre des projectiles d'infanterie, que la portée soit de 200 m. ou de 600 m.

Le soir, intéressante causerie du capitaine Brechtbühl sur les skis : fabrication, choix, mode d'attache, etc.

Le 23, par un froid de -14° , une neige durcie, une bise glaciale, qui donnent beaucoup de mal aux participants, un exercice de combat à double action eut lieu entre l'Auberson et la Côte-aux-Fées, exercice bien préparé et ordonné, suivi d'une critique intéressante du capitaine Jossevel.

Enfin le 24, enchantés de leur séjour à Ste-Croix, pleinement satisfaits des résultats, les officiers skieurs furent licenciés.

Il est désirable que le Département militaire fédéral continue son bienveillant appui à de semblables tentatives et qu'il organise même des cours officiels non seulement pour officiers mais pour sous-officiers et soldats, afin de tirer tous les avantages possibles de la locomotion par le ski.

* * *

La méningite cérébro-spinale signalée, l'année dernière, dans quelques villes d'Allemagne, a fait son apparition en Suisse. Nos soldats sont ses premières victimes. Trois recrues de cavalerie, à Aarau, ont succombé au terrible mal. Les autorités militaires ont pris, immédiatement, toutes les mesures exigées par les circonstances. Depuis quinze jours aucun nouveau cas ne s'est produit.

Comme il est naturel, on discute vivement les causes probables de l'épidémie. Pour les uns, ce sont les chevaux, pour d'autres les douches froides après la manœuvre. Il est fort improbable qu'aucune de ces deux hypothèses soient fondées. Si les chevaux ou les douches devaient être rendus responsables, il serait extraordinaire que l'épidémie ne se fût jamais produite avant 1906. Ce n'est pourtant pas d'aujourd'hui que des douches sont administrées après des exercices corporels, et ce n'est surtout pas d'aujourd'hui que la cavalerie est en contact avec des chevaux !

Quoiqu'il en soit, le triste événement d'Aarau a douloureusement impressionné la population en Suisse.

* * *

Quelques mutations et promotions d'officiers supérieurs, au cours du mois passé, intéressent les troupes de la Suisse romande :

Le lieutenant-colonel J. Perret, à Chaux-de-Fonds, a pris le commandement du 7^e régiment d'infanterie ; le major E. Thurler, à Fribourg, promu lieutenant-colonel, celui du 34^e ; le capitaine Ch. Borel, à Genève, promu major, celui du bataillon de carabiniers 2. Les régiments de cavalerie-

1 et 2 ont changé de commandants; ils seront commandés, le premier par le major R. Vogel, à Berne, venant de l'état-major général; le second par le major W. Schwendimann, à Aarau, ces deux officiers étant promus au grade de lieutenant-colonel. Dans l'artillerie, le major E. Odier, promu lieutenant-colonel, passe du groupe I/1 au 3^e régiment d'artillerie de campagne. Le major A. Fornerod, à Winterthour, prend le commandement de la demi-division d'artillerie de position II.

* * *

Le parti socialiste a tranché la question du service militaire dans son assemblée générale tenue à Olten les 10 et 11 février. Il l'a tranchée contrairement aux propositions des antimilitaristes en affirmant que tant que les cas de guerre n'auront pas été supprimés entre les peuples civilisés, et tant que les moyens de guerre n'auront pas disparu par un commun accord, le peuple en armes est une institution nécessaire pour défendre le pays contre toute attaque du dehors.

L'intérêt de cette résolution est moins qu'elle ait été prise que la majorité considérable à laquelle elle a été prise, 219 voix contre 25. L'antimilitarisme s'est trouvé réduit à un petit groupe de socialistes anarchisants dont l'influence a très sensiblement décrue.

La réaction en faveur de l'armée de milices s'est, en effet, beaucoup accentuée, ces mois derniers, dans le parti de la démocratie socialiste, en Suisse. Il a compris qu'ils faisait fausse route, et que les excitations continues contre l'armée et contre nos institutions militaires, loin de lui valoir un surcroit d'influence électorale, soulevaient contre lui une défiance croissante. Aussi, depuis quelques semaines, les lettres de protestation se multipliaient-elles dans les organes de la presse d'extrême-gauche. Des correspondants reprochaient aux chefs du parti de se laisser émouvoir par les théories des partisans de l'anarchie et par les crieailles de petits jeunes gens qui ne sont pas encore secs derrière les oreilles.

La décision du congrès socialiste d'Olten sera favorablement accueillie. Quand il s'agit de ce bien commun qu'est la patrie, il ne doit pas y avoir de divergences politiques.

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Le réarmement de l'artillerie de campagne. — Mutations. — Les manœuvres impériales de 1906. — Un appui pour fusil. — La révision du Règlement sur les manœuvres de l'infanterie. — Un chef d'état-major discuté. — La lessiveuse de campagne. — Divers. — Littérature militaire.

Des dernières nouveautés en Allemagne, celle qui sans doute vous intéressera le plus, comme elle intéresse tout militaire, est la prochaine remise à notre artillerie de campagne du canon 96 transformé en pièce à recul sur l'affût. Au printemps, huit corps d'armée seront pourvus, probablement choisis parmi ceux qui formeront en temps de guerre les mêmes groupes d'armée. A l'Ecole de tir de l'artillerie, on enseigne depuis longtemps le service de la nouvelle pièce ; on aura donc dans tous les corps d'armée des officiers convenablement instruits dans le maniement, l'entretien, le tir et l'utilisation des nouveaux engins. Dans l'arme, on se montrera fort satisfait. L'ancien matériel à tir accéléré fatiguait énormément les servants. Je me suis laissé dire qu'il était très difficile quelquefois de faire cesser le feu tant les canonniers mettaient de passion à obtenir pour leur pièce le premier rang dans la vitesse du tir. A l'avenir, on retirera avec moins de peine plus de profit.

La transition de l'ancien au nouveau canon sera facile, puisque nous conservons la même munition. A ce point de vue, il n'y aurait pas d'inconvénient si les deux modèles devaient, pendant un certain temps, coexister. N'avons-nous pas vu une époque où le même groupe comprenait trois modèles différents, chacun avec sa munition, par exemple, en 1866, le canon lisse de 12 court et les pièces rayées de 8 et de 9 cm. ?

Actuellement, les usines d'Allemagne fournissent des pièces à recul sur affût aux trois quarts du monde à peu près. Krupp sert la Suisse, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Roumanie. Récemment son modèle 1905 a été choisi, en opposition au modèle de St-Chamond, par la commission d'expériences belge. Ce sera une importante commande de la part de la Belgique. Je ne parle pas de la Turquie qui depuis longtemps se sert chez Krupp. La Serbie ouvre un nouveau concours auquel Krupp et Ehrhardt participeront. Même l'Italie recourt à Krupp pour ses modèles de 73 et de 75 mm., cela au grand déplaisir d'une partie de la nation. Mais comment faire si les arsenaux nationaux ne suffisent pas ? On ne peut pourtant laisser « l'armée sans artillerie », suivant l'expression de mon ancien ami Biancardi qui, en 1883 déjà, avait proposé des canons de campagne cuirassés. Il l'a fait dans une brochure « La fortificazione di battaglia et l'ar-

tiglieria da campagna » que je me rappelle avoir reproduite, aussitôt après sa publication, dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*.

Les détails concernant l'artillerie me paraissent devoir vous intéresser, car vous serez aux premières loges pendant la guerre de l'avenir. On pourrait presque dire qu'il vous sera permis d'observer avec des longues-vues ce qui se passera dans la vallée du Haut-Rhin.

Nous ne serons du reste pas embarrassés si nous faut activer notre armement, au cas où la situation deviendrait plus menaçante encore qu'aujourd'hui. Les Français ne pourront plus pendant longtemps arguer de la supériorité de leur armement. D'abord nous avons le nombre, et la qualité nous l'aurons dans deux ou trois mois. Nous acquérons celle-ci d'un jour à l'autre ; quant au nombre, il n'est pas si facile de nous y égaler. Il ne faut donc pas s'étonner du conseil que donne à ses compatriotes un général français, dont le nom m'échappe malheureusement, et qui, dans la *France militaire* du 4 octobre dernier, écrivait, en homme éclairé, que la qualité ne compense pas tout à fait la quantité, quand celle-ci fait défaut. Il rappelait les Chassepots de 1870, supérieurs aux fusils à aiguille allemands, mais qui succombèrent néanmoins parce que ces derniers étaient le nombre. Il en conclut la convenance de revenir à la batterie à six pièces ou d'ajouter une nouvelle batterie au groupe. D'après lui, l'état actuel ne saurait durer sans exposer la nation à de nouvelles défaites pour lesquelles il n'y aurait plus de guérison.

Cet article est le fait d'un homme réfléchi, qui ne se leurre pas comme tant d'autres de l'espoir d'une débâcle de l'Allemagne. Mais la majorité, paraît se laisser aveugler par les observations erronées que le jeune capitaine J. B. publie sous le pseudonyme de Jibé. Même des revues scientifiques, comme le *Journal des sciences militaires*¹ se laissent prendre à ses impressions recueillies sur la chaussée du Kreuzberg vers le village de Tempelhof, place d'exercice ou de parade où l'on produit des tableaux élémentaires. Si l'on veut se faire une opinion exacte, il est indispensable de se rendre aux manœuvres d'automne ou sur les champs de manœuvre, mais il faut, à cet effet, une autorisation.

* * *

Les mutations de janvier, datée du 27, jour anniversaire de l'empereur, ont été fort nombreuses, mais non d'une grande importance, les démissions ayant été insignifiantes. Ces dernières intéressent un major-général aide de camp d'un prince, trois majors, 19 capitaines et lieutenants.

¹ Dans sa livraison de décembre 1905, cette revue parle d'un technicien qui a fait une étude de l'armée allemande sur le terrain même ? à Berlin, etc., en montrant cette armée sous son véritable jour, non à travers la légende sur laquelle on se base trop encore aujourd'hui.

Les quatre majors-généraux les plus anciens ont été promus lieutenants-généraux, ce sont : von Katzler, inspecteur de la 4^e inspection de cavalerie, von Haugwitz et von Fabeck, commandant les 34^e et 25^e brigades d'infanterie, von Festenberg-Packisch, de la 21^e brigade de cavalerie. Seuls Katzler et Festenberg ont pris part à la guerre de 1870-71 ; les deux autres sont entrés au service en octobre 1871. Fabeck a commandé la brigade qui, dans les manœuvres du Taunus, a reçu le nom de brigade japonaise ; vous savez pourquoi.

Le major-général von Deines, chef de section à l'état-major général a été nommé quartier-maître principal. Le colonel Freiherr von der Goltz a reçu le commandement de la 9^e brigade d'infanterie comme faisant fonctions. Notre prince royal a obtenu le commandement d'un escadron des gardes du corps.

* * *

Pour les manœuvres impériales de 1906, on s'attend à l'appel du VI^e corps renforcé par une brigade saxonne à l'effectif de trois divisions. Il aura comme adversaire les III^e et V^e corps. La Silésie serait donc le théâtre des opérations. Les dernières grandes manœuvres du VI^e corps datent de 1896. On est curieux de savoir si l'artillerie à pied sera appelée. S'il n'en est rien, c'est qu'il ne faudrait pas encore considérer comme acquis que cette arme doive être affectée normalement à la guerre de campagne. Dans tous les cas, on ne supprimera pas une seule pièce de campagne en faveur d'un obusier lourd qu'on emmenerait avec l'armée d'opérations.

Actuellement, la III^e partie du règlement sur les batteries lourdes est en révision pour tenir compte des enseignements de la guerre de 1904-05. Il faut attendre la fin de ce travail pour examiner les déductions tirées des anciennes instructions par le général Langlois dans des articles du *Temps* qui ont fait quelque bruit. Les obusiers lourds de campagne ne seraient-ils pas pour nos voisins des raisins encore verts ? Tout ce qu'on a divulgué sur ces constructions en France est, croyons-nous, prématûré. Il en est de même pour le 75 mm. allégé de l'artillerie des divisions de cavalerie. Même s'il était vrai que le groupe de Lunéville ait déjà le nouveau modèle, ce ne serait qu'à titre d'essai, comme nous avons eu dans nos troupes depuis trois ans des batteries d'essai à recul sur affût.

Pour en revenir aux manœuvres, il a été ordonné, qu'à l'avenir, les corps d'armée dont l'empereur passerait la revue à la veille des manœuvres impériales revêtiront la tenue de campagne. Jusqu'ici, elles portaient la tenue de parade ce qui occasionnait des transports superflus.

* * *

Le VII^e corps d'armée a introduit un petit appareil que le fantassin porte attaché à son ceinturon. Cet appareil, en forme de fourchette, est des-

tiné à appuyer l'arme pendant le tir couché. Il est fixé sur le sol, sous le centre de gravité du fusil. On le dit très pratique.

* * *

Le lendemain du jour de l'an, une commission présidée par le général d'infanterie commandant le XIV^e corps d'armée, von Bock und Polack a commencé des délibérations pour la révision de notre règlement sur les manœuvres de l'infanterie. Celui-ci date d'octobre 1888, et a été modifié une fois déjà par la suppression de quelques mouvements superflus : les alignements en arrière, les formations en carré, la colonne double, la simplification des évolutions du bataillon (voir chronique de mai 1905).

Cette fois-ci, il s'agit d'une révision fondamentale, de l'élimination de tout ce qui n'est pas indispensable au maintien de la discipline et à l'instruction du service en campagne. Les officiers qui ont assisté à la guerre russo-japonaise sont membres de la commission, ce qui prouve l'intention de tenir compte des expériences de cette guerre si féconde en enseignements. La révision ne se fera pas du jour au lendemain, mais pour gagner du temps on renoncera aux expériences habituelles du bataillon d'instruction et les essais seront poursuivis immédiatement dans toute l'armée. Le ministère de la guerre y est représenté par le colonel v. Wartenberg, chef de la 2^e section d'infanterie.

On tiendra compte, dans la simplification du règlement, de la réduction d'un tiers de la durée du service actif. On disposera, pour l'instruction pratique du service en campagne, du temps consacré précédemment à l'instruction formelle.

Le règlement de 1888 qui marquait un progrès considérable sur la précédente édition avait eu à l'origine, comme rédacteur de sa deuxième partie, le général de Schlichting, qui commanda également le XIV^e corps d'armée badois. Schlichting a, aujourd'hui encore, beaucoup de partisans qui estiment que le règlement ne nécessite pas une nouvelle rédaction, que toutes les innovations demandées sont dictées par l'esprit du règlement actuel. Un lieutenant-général d'infanterie v. d. Boeck qui, pendant quelque temps rédigea une revue de sa création, *L'armée*, depuis longtemps disparue, a publié, il y a trois ans, une petite monographie *Der deutsche Infanterie-Angriff*, dans laquelle, étudiant les modifications à apporter au règlement d'exercice, il soutient que déjà peu de temps après l'adoption de ce dernier, la nécessité d'une révision s'est fait sentir. Les effets du fusil nouvellement distribué, modèle 1888, n'avaient pas été pris en suffisante considération. Dès lors, on a récolté de nouveaux enseignements soit pendant l'expédition en Chine, soit dans la guerre du Sud-africain, dans la campagne de Mandchourie, dans nos expéditions coloniales. En outre, le service réduit de l'infanterie a été sanctionné par une loi. Puis, dans le domaine

de la technique militaire, de nombreux changements sont survenus, qui exercent une influence très grande sur l'instruction du combat de l'infanterie. On comprend donc que nos autorités sentent le besoin d'une révision.

Mais on peut se demander à quelle partie du règlement celle-ci s'étendra principalement. L'opinion du général v. d. Boeck, exprimée dans un article du *Tag* est que les bases de nos dispositions actuelles sont si bonnes qu'il suffirait d'une édition revue. En premier lieu, les prescriptions formelles, I^e et III^e parties du règlement, devraient être allégées de tout ce qui n'est pas d'une absolue nécessité. On a commencé l'année passée. Quant à la II^e partie, qui traite du combat, elle aura besoin de quelques retouches essentielles, mais en maintenant les principes généraux du règlement qui sont irréprochables.

Espérons qu'il ne faudra pas trop de temps pour mener à bien ce travail. La situation actuelle exige que l'on soit prêt à toutes les éventualités ; le vent qui souffle de l'ouest me paraît très incertain, quoiqu'au-dessus de la petite ville espagnole des bords de la Méditerranée, le ciel soit encore sans nuages. L'armement de notre infanterie nous place à la tête de la civilisation (pardonnez cette inconséquence) ; encore quelques progrès maintenant dans l'art de combattre, et notre infanterie, cette reine des batailles, pourra être certaine de battre son adversaire au moment décisif.

* * *

Dans une chronique de décembre (p. 954), j'ai parlé du successeur du comte Schlieffen à la tête de l'état-major général, lieutenant-général de Moltke, neveu du grand stratège. Jamais changement de fonctions n'a été plus critiqué que celui-là, tant dans nos journaux que dans la presse étrangère. Je connais depuis longtemps la *Revue du cercle militaire* toujours très raisonnable dans ses appréciations. Oserais-je dire, sans vous exposer à manquer à l'esprit de bonne confraternité envers une revue avec laquelle vous entretenez sans doute de cordiales relations, que j'ai été un peu désillusionné en la voyant, dans une question d'une si haute importance, s'inspirer exclusivement d'un journal libéral dont le correspondant militaire a été en conflit avec le ministre de la guerre. Ce conflit a même fini par procurer des thèmes à plaisanteries à nos journaux satiriques, tels que le *Simplicissimus*. Je vous ai parlé de ce correspondant militaire aux manœuvres impériales dans ma chronique d'automne et l'on comprend que cet officier se mette en opposition avec nos autorités. Qu'il me soit permis de fournir une opinion contraire, empruntée aussi à un journal de gauche, qui a même la réputation d'être démocrate pur sang, la *Gazette de Francfort*. Que dit cette dernière ?

Peu de temps après la nomination du général de Moltke, parlant de la résis-

tance qu'il avait opposée, la *Gazette de Francfort* expose qu'elle trouve l'attitude de Moltke très naturelle. Jeune officier, celui-ci s'est toujours plaint de marcher dans l'ombre d'un grand homme. Il fut, comme on sait, aide de camp personnel de son oncle, mais il avait le plus grand désir d'être transféré dans la troupe pour en connaître le service. L'empereur le nomma chef d'un régiment d'élite, celui des grenadiers de la garde empereur Alexandre. Dans cette fonction, le jeune de Moltke se distingua au point que l'empereur ayant passé la revue du régiment déclara que celui-ci pouvait être donné en modèle à toute l'armée.

Moltke encouragea l'activité scientifique des officiers. Lui-même dirigeait le jeu de guerre d'une manière fort habile, ce qui lui fournit l'occasion de révéler, dans un cercle d'officiers plus étendu, l'indépendance de son jugement militaire. Il ne se perdait jamais dans le détail, mais voyait toujours le grand côté des choses et leur connexité avec l'ensemble. Le journal que je résume voit précisément dans ces qualités là, le témoignage de l'aptitude de Molke à remplir la fonction pleine de responsabilité qui lui a été confiée. A l'avenir, il nous faudra compter avec différents théâtres de guerre simultanés, exigeant pour chacun un chef d'état-major. La création de plusieurs quartiers-maîtres principaux au grand état-major et le lien plus resserré entre celui-ci et l'amirauté relèvent de cette considération. La tâche principale du chef de l'état-major supérieur sera donc de maintenir l'unité et la continuité des efforts sur les divers théâtres de la guerre. Or, cette tâche exige moins la connaissance approfondie de tous les détails du service des troupes qu'un coup d'œil qui voit les choses de haut et un esprit large et clair. On peut supposer ces qualités chez le nouveau Moltke.

L'espace me manque pour continuer cette spirituelle appréciation d'un futur chef d'état-major que paraît mériter, d'après la *Gazette de Francfort*, l'élu de l'empereur.

* * *

Le même journal nous renseigne sur la nouvelle ascension du ballon dirigeable du comte Zeppelin, dont l'échec a été complet. Il n'y a pas eu moyen de ramener à son point de départ le ballon dont le poids est de 9000 kg. ; il fallut le démonter, ce qui équivalait à une destruction. La forme et la construction de l'engin ne remplissant pas le but, il faudra une modification fondamentale. Mais où trouver les subsides ?

* * *

La dernière nouveauté, dans le train d'armée, est la lessiveuse de campagne. Il s'agit d'une voiture, une invention de la fabrique allemande Würzenger, à Moscou. Cette voiture a servi pendant huit mois en Mandchourie, à la satisfaction des servants. On travaille jour et nuit ; en vingt-quatre heures, elle lessiva 6000 pièces de linge. L'économie réalisée fut considérable ;

les frais s'élèverent en moyenne à deux kopek par linge, tandis que les Chinois demandaient de 8 à 25 kopek suivant les dimensions.

* * *

On a fait des essais avec le guidon Kokotovic, adopté pour les mitrailleuses en Suisse ; on a constaté qu'il facilitait le pointage.

* * *

L'Etat vient de faire l'acquisition d'un nouveau champ de manœuvres en Lorraine, destiné au XVI^e corps d'armée. Il est situé dans l'arrondissement de Forbach. Il comprend une partie du village de Bischedorf, le Bischwald, 14 à 15 fermes isolées et un lac de 224 hectares. Prix moyen, 2500 marks par hectare.

* * *

Vingt officiers chinois seront envoyés en Allemagne pour étudier les institutions de notre armée. Tous seront attachés à des régiments du III^e corps.

* * *

Notre célèbre feld-maréchal Gottlieb comte de Hæseler qui, quatorze ans durant, fut, à Metz, le gardien de notre frontière occidentale, vient d'atteindre, en pleine vigueur, ses 70 ans. Il appartient aujourd'hui à la Chambre des seigneurs.

* * *

Abondante notre littérature militaire. La 1^{re} livraison des *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde* publie divers articles remarquables. Elle commence, entre autres, une étude de nos combats dans l'Afrique sud-occidentale ; c'est le premier récit officiel de la campagne contre les Hereros. Très instructifs sont les renseignements tirés des manœuvres en France, non moins que les épisodes de la guerre de Mandchourie dont la publication permet à un de nos officiers qui prit part à la campagne du côté japonais de donner ses impressions. Il était en mesure de se documenter et d'observer de près, accompagnant le prince Hohenzollern auquel toutes les facilités ont été fournies pour l'accomplissement de sa mission. Dans le même ordre d'idées, il convient encore de signaler le récit de deux péripéties de la bataille de Moukden, savoir les combats de deux brigades japonaises, la brigade Nambu, sur le front ouest, et une brigade de la Garde, sur le front sud. Peu à peu, les récits de ce genre se multiplieront ; mais pour les apprécier plus sûrement, il conviendra d'en faire précéder la lecture par celle des grandes lignes de la bataille si clairement tracées dans le supplément du *Militär Wochenblatt* dont vous avez donné le compte-rendu (*Revue militaire suisse* 1905, p. 975).

Une lecture que je recommande aussi spécialement est celle de l'ouvrage du major Schmiedecke, professeur à l'Académie technique militaire : *Die Verkehrsmittel im Kriege*. Une énumération des six parties qui le composent vous orientera sur le contenu : 1. Les chemins de fer ; 2. Lignes de campagne et voies Decauville ; 3. Le télégraphe ; 4. Aérostation ; 5. Automobilisme ; 6. Voies fluviales, cycles, pigeons-voyageurs, chiens de guerre.

Un général von Blume, très connu par son œuvre d'histoire *La guerre de 1870-71 après Sedan*, publie dans plusieurs revues des *Militärpolitische Aufsätze* qui posent aussi diverses questions générales développées d'une façon intéressante.

En terminant, je cite encore trois volumes qui méritent de retenir l'attention : *Die deutsche Land und Seemacht und die Berufspflichten des Offiziers*, du capitaine v. Rabenau ; *Der Kampf um befestigte Feldstellungen*, du major Hoppenstedt ; et *Festungskrieg*, du major Schwarte. Le premier de ces volumes appartient à la catégorie des ouvrages de vulgarisation courante, aides-mémoire, permettant de se rendre compte rapidement des objets dont il fournit le résumé. Le second, dont l'auteur s'est fait connaître déjà par de nombreux écrits appréciés du public militaire, trouve un surcroit d'actualité dans les événements de Mandchourie auxquels il emprunte de nombreuses pages. Le troisième, enfin, est une étude appliquée de la guerre de fortresse et s'adresse aux officiers de toutes armes. A retenir, spécialement, les pages sur l'attaque des forts d'arrêt, comme nos voisins de l'ouest et de l'est en ont construit sur leurs frontières.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée. — Le budget du ministère de la guerre en 1906. — Les écoles de corps des officiers. — La nouvelle instruction de tir pour l'infanterie et les chasseurs et les derniers essais de l'école de tir de l'armée. — Le projet pour une nouvelle instruction de tir pour la cavalerie. — Traction mécanique au point de vue militaire.

La terrible crise causée par les coalisés hongrois a eu un effet particulièrement sensible sur les institutions militaires. Le conflit découle de l'interprétation donnée à l'article XII de la loi de 1867, où le roi de Hongrie est reconnu chef suprême de l'armée. Ce fait oblige le monarque à donner à toute l'armée une direction *unique* et il ne peut, en aucun cas, accorder aux Hongrois l'usage de leur langue nationale. Les efforts multiples fait en 1905 pour amener une solution à la crise restèrent sans résultats, et ce n'est qu'à la fin du mois de janvier écoulé que le comte Andrassy, le représentant des coalisés hongrois, reprit les pourparlers avec la Cour de Vienne.

Espérons qu'une heureuse issue viendra finalement terminer ce conflit si déplorable pour l'armée entière. Il faut, en effet, penser qu'en 1905 le recrutement ne se fit pas en Hongrie et les corps de ce pays restèrent sans nouvelles recrues. Pour remédier à cette situation critique, on appela à la fin de décembre 1905 les réservistes de complément, ce qui provoqua naturellement les réclamations les plus vives de la part de l'opposition hongroise.

Une autre conséquence de cet état de choses est le marasme complet dans lequel l'armée est restée, arrêtant ainsi la question pourtant si pressante du nouvel armement de notre artillerie.

Tous les vœux qui déjà depuis longtemps sont considérés comme urgents, tels par exemple ceux concernant le service de deux ans, l'augmentation du contingent des recrues, la réglementation définitive de la situation des sous-officiers et d'autres encore, sont restés lettre-mort et n'ont pas fait un pas en avant. La nouvelle pièce d'artillerie de campagne est prête, mais elle ne peut pas être fabriquée en masse, le crédit de 450 millions accordé par les délégations en 1904 n'ayant pas encore été réalisé.

Lors de la demande de ce crédit, on proposa, en outre, une répartition des dépenses nécessaires pour l'artillerie et, en 1904, les chiffres atteignaient 38 millions pour les obusiers, 15 millions pour l'artillerie de campagne et 10 millions pour les objets d'équipement. En 1905, on prévoyait 50 millions pour l'artillerie de campagne et 28 millions pour l'équipement. Au mois d'avril 1905, par suite de l'opposition constante des Hongrois, toutes ces questions de crédit furent de nouveau laissées en suspens, et aujourd'hui nous nous trouvons toujours au point de départ. L'artillerie de campagne n'a pas encore ses canons, bien qu'ils soient aussi nécessaires que ceux de l'artillerie de montagne. Les obusiers de campagne, toujours sans servants, ne peuvent former les régiments prévus depuis si longtemps.

Ce coup d'œil rétrospectif est ainsi singulièrement dépourvu d'intérêt, grâce à la situation politique du pays. Nous signalerons la nouvelle *instruction sur le tir*, destinée à l'infanterie et aux chasseurs et qui nous donnera l'occasion d'une étude plus approfondie, ainsi que l'instruction relative à la cavalerie et aux troupes techniques.

L'équipement de l'infanterie et des chasseurs a subi des transformations sérieuses, destinées à rendre ces troupes plus mobiles en plaine comme en montagne. Ces transformations se rapportent principalement à une diminution des trains. La dotation en munitions a passé de 100 à 120 cartouches. Pour obtenir de meilleurs résultats des marches, on autorise la troupe à déposer le sac ou la tente portative avant l'entrée au combat, tout en exigeant que ces objets puissent être transportés sur les voitures. Le chargement des trains de troupes et des trains de combat a été sensiblement réduit, permettant de supprimer les voitures mentionnées dans nos chroniques de juin 1904 (page 459) et juin 1905 (page 469).

Les *subdivisions de signaleurs de campagne* ont été remplacées par les patrouilles de télégraphistes d'infanterie. Celles-ci, attachées aux divisions d'infanterie ou aux brigades de montagne, peuvent établir les signaux optiques ou les services télégraphiques aussi bien en plaine qu'en montagne.

Le projet pour le nouveau *règlement sur les uniformes* a été envoyé, en automne, et pour la seconde fois, aux commandants de corps. Ceux-ci auront remis aujourd'hui leurs préavis ; ce qui nous laisse espérer, pour un avenir prochain, une réforme complète de l'uniforme actuel.

Dans le domaine des études, nous signalerons, en premier lieu, la *réorganisation de l'école de guerre* (voir chronique de juillet 1905, page 552) où le cours supérieur du génie forme dorénavant une quatrième classe parallèle. Ce changement amènera probablement la fusion entre l'état-major général et l'état-major du génie.

Une innovation très bien accueillie est la création des « *Akademiker vétérinaires* » qui suivent un cours de trois ans aux écoles supérieures de Vienne ou de Budapest et servent au moins sept ans comme vétérinaires dans l'armée.

La répartition d'officiers en qualité d'*éducateurs* et de *répétiteurs* dans les différents établissements militaires, a été maintenue aussi en 1905 ; ce système ayant fait ses preuves, on devait le maintenir.

La *Landwehr autrichienne* a changé de ministre (chronique de mai 1905, page 389) et par une suite très naturelle, plusieurs modifications organiques ont suivi. Nous nommerons, entre autres, les nouvelles décisions concernant l'instance supérieure de Landwehr, les instances de commandement de Landwehr, le commandement de la défense de Landwehr, les instances de commandement des divisions de Landwehr et finalement les brigades d'infanterie de Landwehr et les brigades de chasseurs nationaux.

Les commandants de division d'infanterie de Landwehr obtinrent le droit d'inspecter les régiments d'artillerie divisionnaire indiqués dans l'ordre de bataille.

Notre *marine de guerre* a pu constater deux faits tout à son avantage, qui viennent confirmer le prestige dont elle jouit à l'étranger. Ce sont, d'une part, la présence de l'amiral baron Spaùn dans l'affaire du Doggerbank, et, d'autre part, la nomination du vice-amiral von Ripper au commandement des flottes alliées dans la démonstration contre la Turquie.

Le 1^{er} janvier 1906, suivant l'exemple donné par l'Italie, la marine voyait se former une *escadre de réserve* composée des navires tenus jusqu'à ce jour dans la « première réserve ». Cette escadre, maintenue à l'état de guerre, apporte à la marine un puissant appui ; l'Autriche en la créant ne fait qu'imiter les autres puissances. Cette réserve, destinée aux services d'instruction et aux missions, n'a pas le but belliqueux que certains ont voulu lui donner, elle répond plutôt aux exigences spéciales des temps modernes.

Elle se composera de trois vaisseaux-tourelles stationnés en rade de Fasana. Après les deux premiers mois d'instruction préliminaire, l'escadre de réserve entreprendra des sorties et des exercices de tir (torpilles et mines). Elle arrivera ainsi à composer une troupe d'hommes instruits, capables de fournir de bons éléments à la flotte.

En dernier lieu, nous citerons les généraux qui, en 1905, ont quitté le service actif, ou qui ont été appelés à des postes dirigeants (chronique de mai 1905, page 552). Les deux inspecteurs généraux Feldzeugmeister baron Reinländer et baron Waldstätten quittent le service actif, l'un après 60, l'autre après 54 ans de service. Ces deux officiers ont une réputation bien établie ; ils ont, dans la guerre comme dans la paix, rendus des services inoubliables à l'armée ; leurs noms restent entourés d'une auréole glorieuse.

Plus de la moitié des corps d'armée ont vu de nouveaux commandants ; le 13^e corps, en un an, changea trois fois le sien (voir les chroniques de 1905, mai et novembre).

Le dernier changement de commandement de corps d'armée concerne le 4^e corps (Budapest) qui resta 15 ans sous les ordres du F. Z. M. prince Lobkowitz. Cet officier quitta le service actif en automne à l'âge de 65 ans, pour des raisons de santé. Il s'était distingué dans les guerres de 1859, 1866 et 1878 et avait servi pendant 47 ans son pays.

Le F. Z. M. prince Lobkowitz est le huitième qui, dans l'année, quitta l'armée et le commandement d'un corps ; en réalité, la plus meurrière des guerres n'amène pas un déchet pareil, aussi devons-nous attendre les plus heureux résultats de ce rajeunissement des cadres supérieurs. Les trois inspectorats généraux des troupes ont été occupés à nouveau en 1905. A côté du F. Z. M. archiduc Frédéric, nous remarquons le F. Z. M. Galgotzy, ancien commandant du 10^e corps galicien et le général de cavalerie comte Uexküll-Gyllenband. Ce dernier devait en outre diriger, lors des troubles en Hongrie, le corps de Budapest et, en cas de guerre, il prendrait très probablement le commandement de l'armée composée des 5 corps hongrois.

Le deuxième corps (Vienne) que le général comte Uexküll a quitté après l'avoir commandé pendant 11 ans, a passé aux ordres du F. Z. M. Fiedler, jusqu'à ce moment à la tête du 11^e corps galicien. Ce dernier a été placé sous les ordres du général de cavalerie F. M. L. Ritter von Brudermann.



Le nouveau ministre de la guerre F. Z. M. Schönaich a présenté dans la session d'automne du Parlement autrichien, son premier budget de Landwehr pour 1906.

Contrairement aux usages précédemment établis, le budget a repris sa progression normale. Il introduit une série de nouvelles dispositions qui, pour la plupart, ont déjà été mises en pratique. C'est ainsi qu'il prévoit

l'attribution d'officiers d'états-majors aux régiments d'infanterie de Landwehr à titre d'emploi spécial et qu'il augmente le nombre des officiers subalternes de deux par régiment.

Les armuriers (Büchsenmacher) ont été transformés en maîtres armuriers (Waffenmeister) comme nous le laissons entendre dans nos chroniques de juillet 1905 (page 554) et de novembre 1905 (page 876). On a créé encore les emplois pour 6 officiers des subsistances (Proviantoffiziere) et 10 remplaçants-comptables.

Les troupes montées s'augmentent d'un troisième escadron de « chasseurs tiroliens montés » à l'effectif réduit, ce qui élève d'une façon insensible le nombre des employés vétérinaires.

Le budget crée de toute pièce un tribunal de Landwehr à Brünn. Il établit dans les différentes instances de commandement à Zara des officiers de comptabilité et il augmente le traitement des employés techniques servant en Galicie et en Silésie.

L'instruction spéciale de la Landwehr autrichienne n'a pas été négligée. Nous voyons que 20 officiers subalternes suivent l'école militaire et 4 le cours d'intendance ; 1 premier-lieutenant et 2 caporaux sont au cours de gymnastique et d'escrime, 38 élèves vont à l'académie militaire, 10 au cours télégraphistes-cavaliers, 1 sergent-major au cours des officiers préposés aux vivres, 1 à l'école vétérinaire supérieure, 16 aux cours des forgerons, 20 à l'école des maîtres armuriers et 30 au cours des maréchaux-ferrants.

Quelques changements se rapportent encore à la gendarmerie et au corps de police militaire.

Toutes les modifications se basent sur l'économie la plus stricte, ce qui, du reste, est le cas de toutes les dépenses militaires de la monarchie.

* * *

Les écoles de corps des officiers à Vienne, Budapest, Prague et Graz ont vu la création d'une nouvelle classe parallèle. A Olmütz, où il n'existe pas de corps mais seulement une division, on a fondé une école de corps.

Jusqu'à ce jour les 15 écoles de corps existant recevaient annuellement environ 600 élèves, ne permettant ainsi aux officiers subalternes d'y passer que vers leur 30^e année. Cet âge a paru trop élevé et présentait du reste plusieurs inconvénients pour les officiers désignés à suivre les cours de l'école de guerre, aussi le ministre de la guerre a-t-il pris les mesures nécessaires pour parer à cet état de choses en élevant de 200 le nombre des officiers appelés aux écoles de corps.

Les officiers subalternes de la Landwehr autrichienne qui, jusqu'à ce jour, suivaient un cours spécial, entreront dorénavant dans les écoles de corps de l'armée selon les règlements prévus pour tous les officiers.

Pour la première fois, les officiers du train, à raison de trois dans cha-

t-
cune des écoles de Vienne, Budapest et Lemberg, suivront les cours des écoles de corps.

La nouvelle instruction de tir pour l'infanterie et les chasseurs est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1905. Le projet préparé en 1902, a fait l'objet d'une discussion approfondie dans la *Revue militaire suisse* (septembre 1903, pages 667 à 688 et table XXVI), aussi ne reprendons-nous aujourd'hui que les modifications les plus importantes. Celles-ci comportent la disparition de l'ancienne deuxième classe de tir, ne laissant ainsi au total que deux classes. On a simplifié les règles dans la tenue des caractéristiques se rapportant au tir; les conditions pour l'obtention du grade de tireur ont été modifiées, ainsi que les données se rapportant à l'estimation des distances. On a introduit la faculté de faire, au lieu d'un exercice principal, deux exercices principaux en campagne (un en hiver et un en été), en tenant compte de la réserve de munitions et des circonstances locales, et finalement l'instruction a ajouté un nouvel exercice de tir « tâches à résoudre dans des conditions identiques à celles de la guerre ».

Dans les *considérations générales* on exige que les officiers recherchent toutes les occasions pour se maintenir et s'exercer dans la conduite du feu. Il faut bannir le formalisme, la pédanterie et les exagérations qui souvent produisent sur l'homme un effet désastreux. Le chef de compagnie est lui seul l'homme responsable et il appartient aux commandants de troupes de fixer des cours d'instruction. Il est encore défendu d'établir des comparaisons entre les différents résultats de tir, mais il est permis par contre de faire connaître les données tirées des exercices qui peuvent avoir un but instructif.

Dans un autre chapitre, on donne *les limites des atteintes probables*, par exemple, pour l'homme isolé et couvert, en partie. à 600 pas, pour les groupes et les cavaliers à 800 pas.

Au *tir à la capsule* (Kapselschiessen) on a donné une table indiquant la dispersion de la munition. Ce tir représente la véritable préparation au tir de combat et il doit être conforme à la réalité.

Dans l'estimation des distances, la classification en % a été modifiée. Autrefois, le règlement donnait jusqu'au 10 % la qualification « sûre », jusqu'au 20 % « peu sûre », au delà du 20 % « mauvaise ». Cette façon de procéder a été abandonnée et remplacée par la qualification « sûre » pour les hommes qui, dans 20 estimations aux petites, aux moyennes et aux grandes distances, n'ont pas dépassé le 12 % d'erreurs. Les hommes qui dépassent cette moyenne ne sont pas classés. Les feuilles d'estimation des distances ne sont tenues que pour les hommes qui vraisemblablement donneront de bons résultats.

Une nouvelle prescription exige encore des estimations en largeur; les estimateurs « sûrs » (verlässlich) obtiennent en outre un insigne distinctif de bon estimateur.

Dans les exercices principaux, les hommes non qualifiés limitent leurs estimations à 800 pas; les autres doivent s'exercer à toutes les distances.

Le *matériel des cibles* est dénommé d'une façon différente. L'ancienne cible-figure n° 1 se nomme cible-cadre (Rahmenscheibe), le n° 2 disparaît par suite de l'abolition de la deuxième classe de tir, le n° 3 devient la « figure couchée à découvert », le n° 4 la « figure couchée à couvert », le n° 5 la « cible avançant », le n° 6 la « cible se déplaçant latéralement », le n° 7 la « figure à genou ».

La tenue des *caractéristiques de tir* et des *feuilles de tir* a été heureusement simplifiée. On prescrit six coups à la cible d'école; sur les autres cibles le chiffre minimum de quatre a été abaissé à trois.

Les conditions pour l'obtention du *grade de tireur* (Schützengrad) ont été simplifiées. Dans les *tirs à grande distance* (Weitschiessen) les buts, les distances et les genres de feu doivent changer dans chaque corps de troupe pour permettre d'étudier les effets des feux sur les différentes formations et dans les différents genres de feu, salves ou feux individuels.

Dans le *tir de campagne* (feldmässiges Schiessen), l'emploi du téléphone est recommandé pour la direction et la conduite des appareils de ciblerie.

Au *tir de combat* (Kampfschiessen), le chef de la manœuvre peut limiter le nombre des cartouches à employer pour éviter un feu trop rapide.

Aux innovations résumées brièvement ci-dessus, nous ajouterons quelques mots sur les *expériences de tir* exécutées à l'école de tir de l'armée dès l'année 1900 et qui ont été publiées dans la livraison de mai des *Mitteilungen über Gegenstände des Artillerie- und Geniewesens*.

Ces expériences de tir se divisent en deux groupes. Le premier groupe donne une répétition des exercices déjà exécutés en 1900 par des compagnies d'instruction remplacées pour la circonstance par les troupes des camps¹, tandis que le deuxième groupe contient une série de tirs destinés à l'étude des tâches tactiques. Ces tirs furent exécutés par les compagnies d'instruction et par les troupes des camps.

Les résultats obtenus dans le premier groupe n'ayant guère été modifiés, nous ne parlerons que des résultats du deuxième groupe.

Dans le *tir contre l'artillerie*, la limite du tir efficace de l'infanterie a été de nouveau fixée à 2200 pas et le feu individuel a été reconnu supérieur au feu de salves. L'effet du feu, calculé en % d'atteintes, reste sensiblement le même, soit que le feu soit réparti, soit qu'il soit concentré sur une pièce.

¹ Ces troupes détachées de la garnison de Vienne sont commandées temporairement au camp de Bruck, pour des périodes d'instruction.

Un essai de feu individuel commandé partiellement et où l'officier ne donne que le commandement de « An » en laissant à l'homme le soin de tirer au moment voulu (analogue au règlement français du 4 décembre 1904), tient le milieu entre les résultats donnés par le feu individuel et le feu de salve.

Les essais pour obtenir la *supériorité du feu* démontrèrent qu'il fallait chercher à approcher aussi près que possible de l'adversaire. Ce combat à la recherche de la supériorité du feu peut commencer à la limite inférieure des distances moyennes en admettant un emploi de cartouches et de temps considérables.

Quant à l'*influence des formations* sur le résultat des atteintes dans le tir à grande distance, les essais démontrent encore une fois l'excellence de la formation des sections en lignes doubles à la même hauteur, formation préférable à la ligne déployée et à la colonne. Les pertes diminuèrent avec la ligne de tirailleurs et le feu individuel donna de meilleurs résultats que le feu de salves. Enfin, les nombreux désavantages des formations en colonnes dans la zone des grandes distances furent constatées une fois de plus.

Les installations de la place de tir permettent de placer un groupe-cible de 15 cavaliers en ligne à une distance de 800 pas et de les faire avancer avec une vitesse de 500 pas à la minute jusqu'à 200 m. des tireurs. Ce but peut ainsi être pris sous le feu d'une mitrailleuse ou d'un groupe d'infanterie et les résultats obtenus donnent lieu à des comparaisons intéressantes. Le feu (à salve et individuel) dura une minute et le résultat donna 90 % d'atteintes sur toutes les cibles. Au feu individuel, le plus grand % des atteintes fut de 32; la mitrailleuse obtint le 15 % au minimum.

Quatre *tirs de combat* (Kampfschiessen) exécutés aux distances de 800, et ensuite entre 800 et 600 pas et finalement à 600 pas et répétés en partie 30 fois par des compagnies d'instruction ou des troupes des camps permirent de constater que le meilleur résultat était obtenu en employant un très grand nombre de cartouches. Il découle de ceci que le chef doit savoir donner au tir l'intensité voulue pour atteindre à un certain moment le résultat désiré.

* * *

La constatation que de nos jours une cavalerie doit savoir aussi bien tirer que monter à cheval a poussé à mettre à l'étude, dès la fin de 1905 et dans quelques régiments de cavalerie, un nouveau projet sur l'*instruction du tir pour la cavalerie*. Ce projet se base sur la nouvelle instruction adoptée dans l'infanterie et pose en principe que le cavalier doit être dressé au tir et doit connaître et pratiquer l'estimation des distances. Le tir de campagne est l'objet d'une attention spéciale et le nombre des cartouches à brûler à la carabine et au revolver est sensiblement augmenté.

L'officier doit dorénavant chercher à développer son adresse au tir et l'instruction recommande les cours de tir encore à créer. De cette façon, on espère former en peu de temps le nombre d'instructeurs nécessaire pour inculquer, à côté de l'esprit cavalier, le goût du tir. Cette mesure ne tend pas à former une cavalerie spéciale se rapprochant d'une sorte d'infanterie montée, elle tend seulement à donner à notre cavalerie une qualité de plus.

* * *

Le 15 octobre 1905, l'Automobile-club autrichien aidé de l'association motocycliste a commencé une série d'expériences destinées à démontrer l'utilité de la traction mécanique au point de vue militaire. L'exercice a eu lieu près de Vienne. On a supposé qu'un corps en marche vers le nord prenait ses cantonnements à Lœbersdorf (30 km. au sud de Vienne) et poussait sa cavalerie d'exploration jusqu'à Purkersdorf (15 km. à l'ouest de Vienne). Des patrouilles de cavalerie ennemie avaient atteint Wetzdorf, à environ 20 km. au nord de Tulln.

Le commandant de la cavalerie du parti sud, à Purkersdorf, décida, le 15 au matin, de s'emparer du pont de Tulln avant l'arrivée de la cavalerie ennemie signalée à Wetzdorf. Il envoya dans ce but sur Tulln la subdivision de motocyclistes dont il disposait, ainsi que des mitrailleuses-automobiles et des munitions transportées par automobiles. D'autre part, il expédia en même temps et par motocycle un rapport au corps d'armée le priant de faire avancer jusqu'à Tulln toutes les motocyclettes disponibles à l'avant-garde ainsi que les deux mitrailleuses-automobiles encore disponibles.

Pour cet exercice une motocyclette, en représentait dix, une automobile deux.

A Purkersdorf se trouvaient environ dix motocycles et deux automobiles. Cette subdivision partit de la localité à 8 heures du matin et elle annonçait à 9 heures son arrivée sur les rives du Danube, gardant ainsi une avance de une heure sur la cavalerie supposée à Purkersdorf et s'emparant du pont de Tulln.

Le motocycle envoyé de Purkersdorf à Traiskirschen (30 km.) atteignait l'avant-garde du corps d'armée à 8 heures 52 et les subdivisions de motocycles envoyées de suite en avant avec la mitrailleuse-automobile arrivaient à 10 heures à Tulln, suivies à 10 heures 44 des munitions chargées sur automobiles.

Cet exercice a été concluant puisqu'il a démontré comment ces moteurs pouvaient, avec une rapidité cinq fois supérieure à celle de la cavalerie, remplir une tâche importante. Les officiers présents au rendez-vous de Tulln et, parmi eux, le président du comité militaire technique, purent ainsi avec raison féliciter vivement les motocyclistes qui firent jusqu'à 40 km. à l'heure.

CHRONIQUE BELGE*(De notre correspondant particulier.)*

Adoption de matériel de 7,5 de la maison Krupp pour l'artillerie de campagne.
— Le vote des projets d'Anvers. — Le service général.

Le concours entre les matériels Krupp et St-Chamond vient enfin d'être terminé par la victoire du premier. Ce succès acquiert, dans les circonstances présentes, une importance considérable, et intéressera vivement les Suisses qui ont également été amenés à adopter le principe de la pièce Krupp.

D'après des articles parus dans la presse française, belge et portugaise, fondés sur les expériences de Vendas Novas en Portugal, les ressorts Krupp se briseraient comme verre après un petit nombre de coups. Des organes allemands ont prétendu au contraire, que les ressorts Krupp ont fort bien résisté pendant toute la durée des essais portugais et qu'un seul des quatre ressorts a été brisé aux deux bouts après l'achèvement des expériences; cet accident ayant été attribué à un défaut dans le métal, sans que le fonctionnement régulier du récupérateur ait été entravé.

Les épreuves qui viennent d'avoir lieu chez nous ont prouvé que les ressorts Krupp résistent parfaitement dans toutes les circonstances, aussi bien dans les tirs rapides à outrance que dans les tirs ordinaires ou lents. Le retour en batterie a toujours été régulier et complet. Il convient de dire également que le frein hydraulique avec récupérateur à ressorts du système concurrent, a également donné toute satisfaction; le rejet de ce matériel par la commission belge doit être attribué à d'autres défauts organiques essentiels.

Au premier concours éliminatoire effectué en 1903-1904, les matériels St-Chamond et Krupp avaient prouvé qu'ils possédaient à un haut degré une puissance balistique, une justesse de tir et une stabilité remarquables, une résistance très grande au roulage, un service facile; enfin, qu'ils étaient doués de toutes les qualités exigées d'un bon matériel de campagne. Ces deux types étant conçus dans certaines de leur parties, d'après des principes différents, une pratique assez longue seule pourrait en faire reconnaître la valeur relative.

La seconde série d'essais a précisément démontré en ordre principal que le principe si désirable de la ligne de mire indépendante du St-Chamond, tel qu'il était appliqué, entraînait un défaut grave : variabilité du pointage en hauteur à chaque coup; d'autre part, la constitution et l'organisation des projectiles St-Chamond ne sont pas à l'abri de tout reproche.

Voici à grands traits les caractéristiques des deux matériels opposés; ils expriment en raccourci les principes qui étaient en lutte dans ce concours.

Les deux affûts sont du type dit « à transformation », à long recul. Pendant le tir, les roues et la crosse restent immobiles; au départ du coup, le canon recule sur l'affût et revient automatiquement en batterie; l'affût s'ancre dans le sol au moyen d'une bêche de crosse. Le recul atteint 1 m. 30.

La liaison élastique entre le canon et l'affût est obtenue par un frein hydraulique complété par un récupérateur à ressort.

Le canon, en acier spécial, se compose d'un tube et d'une jaquette. Lors du recul et de la rentrée en batterie, la bouche à feu est guidée sur le berceau au moyen de griffes. Le berceau est un long coffre de section rectangulaire qui repose sur l'affût inférieur par le moyen de tourillons horizontaux.

La *Revue militaire suisse*, dans son numéro de juillet, a donné une description sommaire des matériels présentés par la maison Krupp à l'exposition universelle de Liège. Les planches XX et XXI qui accompagnent ce numéro donnent une vue d'ensemble du matériel de campagne qui vient d'être adopté en Belgique.

Le canon *Krupp* est muni de la fermeture de culasse du type à coin horizontal avec arbre de translation. Le *St-Chamond* utilise un appareil de fermeture à un temps, du type à vis à filets ininterrompus. Ce système est plus compliqué que le précédent, par le nombre de ses pièces constitutives. Les deux appareils sont pourvus du mécanisme de détente à répétition et d'un dispositif de sûreté de route.

L'appareil de mire *Krupp*, fixé sur le berceau, est constitué par une hausse à niveau à lunette panoramique et à guidon, avec tige de hausse courbe, inclinée pour éliminer la déviation normale des projectiles et disposée pour contrebalancer l'influence de l'inclinaison des roues; à l'avant se trouve le guidon pouvant être tourné vers l'arrière; l'axe optique de la lunette à réticule est parallèle à l'axe de la bouche à feu lorsque la hausse est à zéro. Le dispositif de mire *St-Chamond* comporte trois parties distinctes : 1^o l'appareil de visée consistant en un collimateur dont la colonne-support porte un goniomètre; 2^o la hausse ou cadran gradué en distance; et 3^o le quart de cercle niveau de pointage gradué en millièmes. Ce système, à ligne de mire indépendante, est celui qui assure le mieux la répartition des opérations du pointage entre les servants et réduit au minimum la durée du changement de hausse et du pointage contre les buts mobiles ou dans les tirs progressifs. L'emplacement du goniomètre dans la fenêtre du bouclier, permet de choisir un point de vue unique dans tout le secteur en avant de la pièce, pourvu que celle-ci ne soit pas immédiatement en arrière d'un couvert. Dans les tirs indirects, cet instrument donne la faculté de transporter immédiatement le tir sur un point quelconque du terrain.

Avec la hausse panoramique *Krupp*, le pointage sur repère se fait toujours vers l'arrière sur un point quelconque et assure ainsi en toute circonstance le pointage du tir indirect.

Le pointage en hauteur *Krupp* s'effectue à l'aide d'une manivelle placée à gauche de l'affût et qui commande, par l'intermédiaire d'un engrenage, une vis double de pointage reliée à l'arrière du porte berceau; au *St-Chamond*, l'élévation se donne d'une manière toute différente : un organe spécial, le petit affût, interposé entre le berceau et l'affût, tourne par deux colliers autour des tourillons du berceau. Ce système permet de faire varier la portée indépendamment de l'angle de site et de la ligne de visée. Le mécanisme donne la faculté d'elever ou d'abaisser l'ensemble du petit affût; un autre mouvement permet de faire varier l'inclinaison du canon par rapport au petit affût.

Le pointage en direction *Krupp* s'obtient par un déplacement latéral du berceau pivotant autour d'un axe vertical reposant sur le porte-berceau porté par l'affût; au *St-Chamond*, le recul s'exerce toujours normalement à l'essieu, par suite du glissement du corps d'affût le long de l'essieu. Le pointage en direction *St-Chamond* s'effectue ainsi par coulissage de l'affût sur l'essieu.

Cette disposition supprime la cause du dépointage existant avec le matériel *Krupp* à pivot central, dès que l'axe de la bouche à feu ne coïncide pas avec celui de l'affût. Toutefois, dans ce matériel, l'amortissement du recul est assuré d'une manière bien progressive qui annihile pour ainsi dire complètement le dépointage.

Dans les deux systèmes, les servants sont protégés par un bouclier dont la partie supérieure est fixe et dont la partie inférieure, mobile autour d'une charnière, peut se relever pendant les marches.

Le pointeur et le tireur sont assis sur deux sellettes fixées à droite et à gauche du châssis. A la pièce *St-Chamond*, le bouclier est plus petit, mais la protection qu'il offre est aussi grande que dans le matériel concurrent, à cause de la distance moindre qui sépare les sièges d'essieu du bouclier. Dans les deux systèmes, la fenêtre de pointage percée dans le bouclier, peut être fermée par un capot.

Les pièces *Krupp* et *St-Chamond* ont sensiblement le même poids (1860 kg.) et la même hauteur de genouillère (1 m.).

La fusée *Krupp* est en aluminium ; la *St-Chamond*, en laiton.

La vitesse du tir percutant a été, en moyenne, de 18 coups par minute pour le *Krupp*, de 17 pour le *St-Chamond*. Dans le tir fusant, c'est le *St-Chamond* qui l'a emporté.

Nous donnons ci-après quelques renseignements intéressant particulièrement le matériel *Krupp*. L'arrière-train de caisson qui, d'après les idées actuelles, est disposé à côté de la pièce en batterie, est à renversement. Le

coffre blindé est organisé pour recevoir 64 coups en empaquetage isolé, les cartouches placées verticalement, la fusée en bas. Un régloir pour fusées est adapté à une tôle spéciale de manière que, le coffre étant renversé, il se trouve dans sa position de fonctionnement.

Le coffre de l'avant-train s'ouvre vers l'arrière, la porte se rabattant jusqu'à la position horizontale. Il est organisé pour recevoir 7 caisses et 4 cartouches chacune et une caisse pour accessoires. Les cartouches peuvent être enlevées une à une, sans qu'il soit nécessaire de retirer leur caisse du coffre d'avant-train.

Le poids du projectile (shrapnel et obus-torpille) est de 6 kg. 500; la vitesse initiale est de 500 m.; le nombre de balles du shrapnel est de 360 et le poids de chacune d'elles de 9 gr.; la pièce en batterie pèse 1030 kg., la masse reculante 360 kg.; la voie des roues est de 1 m. 48; le poids du caisson atteint 1780 kg.

L'affût possède deux sièges d'essieu et deux sièges de tir. La bâche se relève pour la route. Le frein de route a ses patins du côté de la volée et est actionné par deux manivelles, une à l'avant, l'autre à l'arrière. Les sacs des servants sont arrimés à l'avant-train.

La nouvelle batterie sera constituée à 4 pièces et 4 caissons.

Si l'on jette un coup d'œil sur les systèmes d'artillerie adoptés par les divers pays, on constate que la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Hollande, la Roumanie, la Turquie, l'Autriche, l'Allemagne, les Etats-Unis, la République argentine, la Bulgarie et la Belgique ont accordé la préférence au mode de récupération à ressort.

Et maintenant qu'une décision a été prise, il faut espérer qu'on ne tardera pas à passer à l'exécution. L'avenir est gros de dangers peut-être, et tant que le matériel actuel ne sera pas remplacé, nous conserverons nos appréhensions au sujet de l'efficacité du rôle que notre armée peut être appelée à jouer.

* * *

Ainsi que nous le faisait prévoir ma précédente chronique, la solution adoptée par la Chambre pour Anvers est, au point de vue maritime, celle qui consiste à construire immédiatement un bassin-canal et à renvoyer le projet de grande coupure de l'Escaut à une commission, composée de députés et de techniciens, qui étudiera d'une manière approfondie la possibilité d'exécuter ce gigantesque travail.

Au point de vue militaire, la Chambre, après des discussions orageuses et copieuses, a décidé que l'on procéderait sans délai au complétement de la ligne avancée, mais elle a renvoyé de même à une commission mixte l'étude des modalités capables de constituer le plus économiquement et le plus puissamment la deuxième ligne de défense.

Devant cette commission se poseront donc les problèmes suivants : construction de l'enceinte de siège Brialmont, relient des anciens forts par des courtines défensives, de manière à les transformer en enceinte de sûreté ou en enceinte de siège ; creusement d'un canal circulaire autour de la Place et fortification de ce canal au moyen de caponnières et de coupoles cuirassées, etc.

Corrélativement à l'organisation de notre réduit national, on a discuté sur toutes ses faces les questions relatives à notre organisation militaire. Il est résulté de ces échanges de vue, la preuve que notre armée ne possède pas les effectifs correspondant à un édifice militaire aussi puissant que celui qui a pour fondement l'existence de trois grandes places fortes et une armée de campagne de 100 mille hommes. Dans ma précédente chronique une coquille typographique (page 880, 1^e ligne) m'a fait dire que nous n'avions pas « *besoin de* » plus de 146 à 150 mille, au lieu de *nous n'avons pas plus de* 146 à 150 mille, ce qui est tout l'opposé...

En vue de pallier les mécomptes que produiraient certainement les déchets de mobilisation, le ministre vient de faire reprendre, dans les contrôles, deux classes anciennes (les 14^e et 15^e). Une activité inaccoutumée règne dans tous les services, afin d'être prêt à faire face aux éventualités qui peuvent surgir dans l'état actuel de l'Europe. La Belgique et la Suisse plus particulièrement menacées, doivent se tenir sur leurs gardes.

* * *

L'idée du service général fait de rapides progrès dans notre pays. Avec une population de 7 millions d'habitants, nous ne pouvons mettre sur pied de guerre que 170-180 mille hommes ; encore ces chiffres sont-ils sérieusement contestés, et pour cela nous devons mobiliser presque quinze classes. Le contraste est surtout frappant lorsque nous comparons nos effectifs de guerre à ceux des puissances de même importance : Suisse, Hollande, Suède, Norvège, Roumanie, etc., beaucoup moins peuplées et moins riches. Et cependant notre budget de la guerre est bien près d'atteindre 100 millions. Malheureusement, jusqu'ici, la question militaire était surtout d'ordre politique ; les partis ne l'examinaient le plus souvent qu'au point de vue de leurs intérêts électoraux. Cependant il semble que l'accord presque unanime soit sur le point de se faire sur un projet de service général obligatoire publié sous le pseudonyme *Grøeninghe*, dans la *Belgique Militaire* de 1904, par un groupe d'officiers, dont l'anonymat n'a pu encore être percé, mais qui, semble-t-il, n'ont été guidés que par le souci de la valeur militaire de l'armée, afin que celle-ci puisse, en toutes circonstances, défendre *efficacement* la neutralité et l'indépendance de la patrie.

Sans adopter le système des milices, le projet Grøeninghe réduit notablement le temps de service et organise la levée en masse. L'armée de cam-

pagne serait constituée par les quatre plus jeunes classes, de manière à former un tout homogène et vigoureux. Les troupes de fortresse comprendraient les 6^e, 7^e et 8^e classes; la 5^e servirait de réserve d'alimentation. Les autres classes, jusqu'à 40 ans, formeraient la garde civique et les gardes rurales (éléments de la levée en masse) et permettraient à la Belgique de mettre sur pied de guerre 4 à 500 000 hommes.

Je vous en reparlerai lorsque le projet sera discuté par le Parlement.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'avancement. — Mutations et nominations. — Dans l'artillerie : l'enseignement du tir et le nombre des pièces. — La question des engagés. — L'allégement du fantassin. — Le budget de la guerre.

J'ai dit, le mois dernier, que les tableaux d'avancement n'avaient point été trouvés bons, encore que, de la façon dont ils ont été établis, on fût en droit de s'attendre à pire encore. Il n'en reste pas moins qu'ils consacrent de scandaleuses faveurs, de navrantes exclusions. Et, si les favorisés se sont tus, les victimes ont crié, ce qui a provoqué, de la part du ministre, une violente mercuriale. Il a blâmé les réclamations qui se sont produites, et qui, d'après lui, dénotent des tendances et un esprit peu militaires.

« L'avancement au choix, a-t-il ajouté, n'est pas et n'a jamais été un droit ; il a pour but de faire arriver aux échelons élevés de la hiérarchie les officiers les plus marquants et les plus aptes au commandement. Il est inadmissible qu'un officier, même en possession de toutes les notes qui le concernent, se fasse juge de ses propres mérites. »

Soit ! Mais on peut se faire juge de l'incapacité, de l'indignité de tel camarade, même sans savoir comment il est noté. En tous cas, dire que l'avancement au choix n'est pas un droit, c'est avouer qu'on le considère comme une faveur. Aveu stupéfiant ! Eh bien, non : l'avancement au choix n'est admissible que si la faveur en est absente, que s'il est un droit pour tous ceux qu'il y a intérêt à faire émerger. Une seule considération doit tout dominer : le bien supérieur de l'armée.

Or, rien ne peut nuire à l'armée plus que des injustices qui provoquent la désaffection, l'indignation, les haines, les jalouxies. La discipline aura beau étouffer l'expression de ces sentiments, elle ne les empêchera pas d'exister et, plus on s'opposera à leur manifestation, plus on les exaspèrera. En surchargeant les soupapes, on n'arrive qu'à faire éclater la chaudière. Le ministre n'admet pas qu'on lui apporte des doléances ; il veut ne voir autour de lui que des visages souriants. Sous ce masque trompeur, le mécontentement continuera à faire ses ravages.

Dans son rapport, d'ailleurs plus volumineux que substantiel, sur le budget de la guerre, M. L.-L. Klotz ne cache pas qu'il englobe dans une égale réprobation les règles qui ont été appliquées successivement par les généraux de Gallifet et André, par MM. Berteaux et Etienne. Son système à lui, c'est — à peu de chose près — celui que préconisa le général Langlois : l'ancienneté, tempérée par des éliminations et ragaillardie par des majorations.

Je n'entrerai pas dans le détail de cette proposition, et je ne la discuterai point. Mais la question de l'avancement est capitale. Elle domine toute notre armée, parce que la valeur de notre corps d'officiers, sa mentalité, dépendent exclusivement de la solution qui interviendra. Voilà pourquoi je n'ai pu me dispenser d'en dire un mot, ne fût-ce que pour indiquer l'état d'esprit, l'espèce de révolte, qui règne en ce moment chez nous.

* * *

La limite d'âge a atteint le général Donop, brillant officier de cavalerie, sur lequel j'ai entendu formuler les opinions les plus contradictoires. J'ai eu l'occasion, en décembre dernier (page 972), de rappeler tout le bien que je pense de son opuscule sur les manœuvres et de dire la fâcheuse impression qu'il a faite dans l'exercice du commandement l'automne dernier. Ce serait donc le cas de rappeler que, si la critique est facile, l'art est difficile.

Le général Dalstein a été maintenu à la tête du VI^e corps (Châlons-sur-Marne), qu'il commande avec une compétence toujours plus grande. Ancien officier du génie, il n'était peut-être pas très qualifié pour occuper cette haute situation. Mais il est intelligent, instruit, et, à force de travail et de conscience, il s'achemine à devenir un de nos généraux les meilleurs.

Le général Michal, qui était à la tête du XX^e corps (Nancy), est relevé de ces fonctions : il est appelé, comme membre du Conseil supérieur de la guerre, à commander éventuellement une armée. Il est remplacé sur la frontière par le général Bailloud, de qui j'ai longuement parlé en novembre 1898 (page 706), et que je considère comme un de nos chefs les plus remarquables. Mais, il faut bien l'avouer, son ardeur belliqueuse et sa turbulence ont causé au gouvernement certaines appréhensions. On n'a pas voulu lui confier le commandement de la division d'Oran, craignant qu'il ne susciterait des affaires avec le Maroc. Et voici que certaines personnes s'inquiètent de le voir placer à l'avant-garde de notre armée. Je ne sais si cette inquiétude est fondée. Mais je sais qu'une avant-garde conduite par un homme de cette valeur fera vaillamment et utilement son devoir, le cas échéant. Il a pris possession de son poste en adressant aux troupes placées sous ses ordres un petit discours qui me semble parfait de tous points.

Autre mutation. Le général Joffre, directeur du génie au Ministère de la guerre, où il n'a pas fait tout ce qu'on attendait d'un officier aussi intelli-

gent, est remplacé à la tête de ce service par le colonel Roques, dont on dit du bien.

* * *

Le Cours pratique du tir de l'artillerie, créé il y a une vingtaine d'années à Bourges, et transféré depuis à Poitiers, a pour mission de former des commandants de batterie. Mais il ne peut suffire à sa tâche. Chaque année, on nomme environ 75 capitaines, et c'est le nombre maximum des élèves qui peuvent utilement suivre l'enseignement de Poitiers. Il y a 240 capitaines qui n'ont jamais été appelés à en profiter. Au surplus, il est bon que les lieutenants reçoivent une forte instruction afin d'être en état de prendre le commandement du tir de la batterie, sur le champ de bataille, si leur capitaine venait à être mis hors de combat.

En conséquence, il est créé, dans chacun de nos six grands camps d'instruction, une sorte d'Ecole régionale de tir, Poitiers restant l'Ecole normale. L'un des lieutenants-colonels d'un des régiments qui se trouvent à proximité aura la direction de l'enseignement. Il sera secondé par un chef d'escadron conférencier, et aura sous ses ordres, pour les exercices de tir ou de service en campagne, un groupe à effectif renforcé. Tout ce personnel va aller suivre les cours de Poitiers, afin d'y acquérir l'unité de doctrine ; mais je doute que cette préparation sommaire de gens plus ou moins idoines donne des résultats bien brillants. Le commandement d'une batterie de 75 à tir rapide est, à mon avis, d'une extrême difficulté. La manœuvre de la bouche à feu est devenue relativement facile, le service de la pièce est très simple. Mais l'emploi judicieux de cet engin de destruction terrible exige de telles qualités de calme et de promptitude, d'intelligence et de savoir, un tel sens tactique et de si grandes connaissances techniques, que j'ai bien peur que le commandement ne soit pas à la hauteur de la perfection du matériel et des qualités manœuvrières de la troupe.

Que sera-ce si on augmente le nombre des batteries, ou, dans chaque batterie, le nombre des pièces ? Nous allons avoir beaucoup moins de canons que les Allemands, et cette infériorité numérique préoccupe fort l'opinion publique et même certains de nos grands chefs. Elle résulte de ce qu'on a réduit de six à quatre le nombre des pièces de la batterie, en adoptant le matériel de 75. Le raisonnement qu'on faisait était aussi simple que juste. Nous étions à égalité, disait-on. Or, un de nos nouveaux canons en vaut largement six des anciens. Donc, tant que l'artillerie de nos adversaires restera ce qu'elle est, c'est-à-dire ce qu'était précédemment la nôtre, nous pouvons acquérir une supériorité considérable, même en réduisant d'un tiers l'effectif de la nôtre.

Parfait, tant que nous étions seuls à posséder le 75. Mais nos rivaux commencent à être en possession d'engins dont la valeur est comparable à la sienne. Dès lors, perdant la supériorité balistique, nous allons nous trouver en état d'infériorité numérique.

Cette situation, je le répète, nous cause d'assez légitimes soucis qu'aggrave le désir de renforcer notre artillerie lourde, en dépit des très sages remontrances du général Langlois, dont je ne saurais trop louer les efforts pour réagir contre les excitations de la presse incomptante... et même contre les entraînements des hommes les plus compétents. Nos ressources ne nous permettent pas d'augmenter indéfiniment notre matériel, et il va de soi que c'est, dans les circonstances actuelles, notre artillerie mobile qui mérite le plus qu'on travaille à son développement. Il est vrai que la question se pose de savoir si on doit chercher à réaliser sur ce point l'égalité. Et la question se pose d'autant plus devant moi, à plusieurs reprises, que j'ai blâmé ici même mon pays de vouloir mettre sur pied des effectifs égaux à ceux que peut mobiliser une puissance qui, par le chiffre de sa population, nous est de beaucoup supérieure. Mais je reconnaissais que ce n'est pas du tout la même chose, et, puisqu'il nous faut consentir une réduction, je conviens qu'il y a de bonnes raisons pour que ce ne soit pas sur l'artillerie qu'on la fasse porter.

* * *

Un des premiers effets de la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905 sur le service de deux ans aura été de provoquer une crise dans les cadres inférieurs. Animé de la meilleure volonté du monde, le législateur a cru faire tout ce qui dépendait de lui pour retenir les sous-officiers, dont il considérait indispensable d'assurer le recrutement. Il avait raison d'attacher une importance extrême à obtenir des engagements. Malheureusement les mesures qu'il a prises vont en tarir la source. Les emplois civils vont devenir un leurre... sauf pour les simples soldats et les caporaux qui, eux, au contraire, vont en bénéficier.

Faut-il dire tout mon sentiment ? Eh bien, j'avoue que, en ce qui me concerne, je ne regrette nullement que les sous-officiers soient frustrés sur ce point, car j'espère qu'on finira par comprendre ce que je clame depuis une vingtaine d'années. Je n'ai cessé de dire et de répéter que c'est un non-sens de vouloir des militaires professionnels aux yeux desquels on fait miroiter l'appât d'une profession civile. Je n'ai cessé de dire et de répéter que c'est un non-sens de donner une âme capitaliste et des goûts de rentiers à des gens qui, par destination, doivent être le plus possible détachés des biens de cette terre, appelés qu'ils sont par leur devoir à faire le sacrifice de leur vie, sans avoir à regretter ce qu'ils laissent derrière eux. Et enfin je considère comme un crime social de « vider » un homme en quinze ans. Car on ne veut pas garder les sous-officiers sous les drapeaux au-delà de la trente-cinquième année, sous prétexte qu'ils ne sont plus bons à rien... qu'à faire des fonctionnaires civils. Et il est parfaitement vrai que, de la façon dont on les traite, ils ne tardent pas — pour la majorité s'entend — à devenir médiocres.

Mais il n'est pas moins certain que les ouvriers qui travaillent à la fabrication du blanc de céruse ne tardent pas à devenir infirmes. Or, cette déchéance physique révolte la conscience publique : des protestations se font entendre (dans lesquelles entre, peut-être, une part de chantage) ; on dit que les patrons sont criminels et barbares, en estropiant pour la vie les artisans de leur fortune. L'Etat n'est-il pas aussi criminel s'il réduit à une sorte d'infirmité intellectuelle, à l'âge de la maturité, les jeunes gens dont il a fait les cadres subalternes de son armée ? Seulement, comme il ne « chantera » pas, lui, on le laisse faire. Et cela durera tant que les intéressés ne se mettront pas en grève. Divers symptômes annoncent que cet évènement va se produire. Les vacances de rengagés commencent à se produire, et on ne trouvera bientôt plus personne pour remplir les places. On n'en est pas encore là : bien au contraire, il y a eu affluence, parce qu'on a espéré monts et merveilles de la loi Rolland par suite des commentaires qui l'ont accompagnée. Mais, au faire et au prendre, on en vient à déchanter.

La conclusion, c'est qu'il faut changer radicalement de système. Ce n'est pas le lieu d'indiquer le moyen à adopter. J'ai déjà exposé ailleurs ce qu'il me paraît expédient de faire. Bon gré, mal gré, on y viendra.

* * *

Le ministre de la guerre, auquel on reproche d'être toujours pressé d'agir, lorsqu'il s'agit de conclure des marchés, vient de mettre en commande 3 ou 400 000 marmites en aluminium, et il a notifié au Conseil technique de l'infanterie, actuellement présidé par le général Malafosse, en remplacement du général Niox, qu'il avait accepté en principe les propositions relatives à l'allègement du fantassin. Reste en suspens la question de la transformation des voitures de compagnie, et, d'une façon générale, les mesures d'exécution ne sont pas encore prises, hors celle que je viens de mentionner.

Le nombre des outils portatifs attribués à l'infanterie a été considérablement augmenté, à la suite des observations faites au cours de la guerre russo-japonaise. Voici quel est actuellement le détail de la dotation de chaque compagnie :

- 112 pelles-bêches (7 par escouade)
- 32 pioches (2 par escouade)
- 16 serpes (1 par escouade)
- 12 hachettes à main
- 4 haches portatives
- 1 scie
- 4 cisailles

soit en tout 181 outils pour 250 hommes.

J'ai parlé tout à l'heure du budget de la guerre. Ce document respectable jauge 2,080 centimètres cubes, ce qui représente un joli volume. Il renferme d'ailleurs un tas de tableaux, d'annexes et de graphiques. Il renferme aussi beaucoup de redites. M. Klotz ne s'est pas contenté de se répéter lui-même ; il a répété aussi les doléances de ses devanciers. Ne lui en faites pas un reproche : il vous répondrait, comme le paysan de *Don Juan*, que, s'il dit toujours la même chose, c'est que c'est toujours la même chose. Et il n'aurait pas tout à fait tort, car les abus se perpétuent. Je me demande même si leur persistance ne prouvent pas qu'ils sont indispensables. Je les considérerais volontiers comme cet équivalent d'eau qui se trouve dans certains corps. Veut-on le chasser par une dessication énergique, les corps en question se décomposent. C'est dire qu'il fait partie intégrante et essentielle de leur constitution. Peut-être y a-t-il quelque contradiction à vouloir chasser les militaires des bureaux et à vouloir augmenter le nombre des officiers d'administration, qui sont des militaires bureaucratiques. Mais je ne le pense pas : j'estime que, pour obtenir un bon rendement, il convient de recourir à la division du travail et à une spécialisation étroite. Et j'approuve fort les conclusions et propositions que voici :

Notre organisme militaire aurait tout à gagner à la création d'ingénieurs militaires qui seraient des constructeurs et qui feraient en cette qualité toute leur carrière.

... Il n'est pas indispensable aux ingénieurs d'avoir exercé un commandement quelconque. C'est un temps perdu pour eux, puisque, même avec la demi-spécialisation mise en pratique à l'heure actuelle, les officiers constructeurs devraient, en cas de guerre, rester aux usines ?...

... N'y aurait-il pas moyen de détourner au profit de cette carrière de non-combattants quelques uns des meilleurs élèves de Polytechnique qui vont dans le civil parce qu'ils se sentent plutôt des hommes d'étude que des hommes de commandement ?

Si les deux qualités ne s'excluent pas en principe, il est incontestable qu'elles se concilient difficilement et qu'elles se rencontrent plutôt rarement dans le même homme.

Ne serait-il pas possible aussi de profiter du recrutement de notre autre école d'ingénieurs (*Ecole centrale des arts et manufactures*) et d'offrir des jeunes gens peu militaires, par tempérament et par goût, un débouché qui manque à beaucoup, et même des meilleurs ?

Il y a donc, dans ce volumineux rapport, bien des conclusions auxquelles je souscrirais. Et pourtant il ne donne pas l'idée d'un tout cohérent. Il semble qu'il soit l'œuvre de plusieurs personnes intelligentes et judicieuses mais dont les efforts n'ont point été coordonnés, dont les suggestions n'ont pas été suffisamment unifiées.

Mais, si on peut y relever quelque incohérence et un certain flottement dans la doctrine, on ne saurait méconnaître que M. L.-L. Klotz y a mis

beaucoup d'humour et d'esprit, soit qu'il s'émerveille sur le nombre incalculable de réformes qui sont toujours à la veille d'aboutir (hélas ! ces veilles-là n'ont pas de lendemain), soit qu'il oppose aux calculs de M. Bertheaux évaluant à un million les économies possibles sur le service du couvchage à ceux de M. Eheime qui, « en dernière analyse », arrive à une évaluation d'un demi-million supérieure, pour le même objet.

L'honorable rapporteur ne se borne pas à plaisanter. Il lui arrive de s'indigner, de se fâcher, en constatant que les pouvoirs publics promettent toujours et tiennent rarement; que l'administration de la guerre se dérobe de son mieux aux injonctions du Parlement et que même elle élude l'application de lois votées.

Comme vous le voyez, ce qui se passe cette année, c'est ce qui s'est passé les années précédentes. Et toute cette partie du rapport n'a d'intéressant que ce qu'elle a d'ennuyeux. Je veux dire que sa monotonie révèle, comme je le disais tout à l'heure, un état de choses que je crois à peu près incurable. L'initiative des réformes ne peut guère venir utilement que du pouvoir exécutif, les chambres ayant un rôle modérateur à remplir. Les assemblées sont bonnes pour conserver et maintenir; c'est aux individualités responsables qu'il faut résérer l'action.

Il y aurait de ce gros in-quarto des chiffres très instructifs à tirer. Mais je préfère y prendre des renseignements tels que le suivant, qui se rapporte à l'exercice de mobilisation (réquisition des chevaux) dont j'ai parlé le mois dernier (page 77). Il s'agit, vous vous rappelez, de la mise sur pied de guerre d'un escadron de cavalerie de réserve et d'un groupe d'artillerie.

Pareille opération n'a pas été exécutée depuis plus de dix ans. La loi du 13 juillet 1894 a permis de convoquer deux régiments de réserve, le 45^e dragons et le 61^e chasseurs.

Ces expériences ont démontré qu'une période de vingt à vingt-cinq jours est indispensable pour habituer les chevaux de réquisition :

1^o A la ration militaire (généralement plus forte en avoine et moins considérable en foin et paille que leur ration habituelle);

2^o Au travail avec les armes, à rangs serrés, etc.;

3^o Surtout au port de la selle. La plus grande partie d'entre eux étant des chevaux de voiture, deviennent indisponibles pour blessures au dos, si on ne les habitue pas progressivement à leur nouveau service.

On ne peut donc songer à employer en première ligne, au début d'une campagne, les régiments de cavalerie de réserve... Dans ces conditions, il est inutile de faire une expérience très coûteuse (500,000 francs en 1894 pour deux régiments) qui ne pourrait que confirmer les résultats obtenus dans les essais antérieurs.

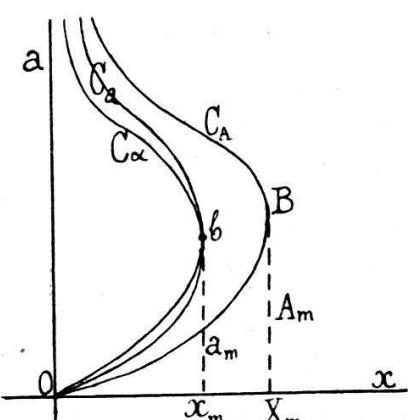
On pourrait presque se demander, pour la même raison, si c'est vraiment la peine de mobiliser ne fût-ce qu'un escadron. Cependant, il n'est pas mauvais de contrôler de loin en loin des résultats acquis ou qui semblent,

tout au moins, définitivement acquis. En ce siècle d'évolutions rapides, on ne doit jamais rien considérer comme définitif. En tous cas, la réquisition des chevaux d'un groupe d'artillerie, si elle se fait comme dans la réalité, et si l'unité ainsi complétée prend part aux manœuvres, ne manquera pas de fournir de très utiles indications. Aussi me proposé-je de suivre cette expérience, si je le peux tout en assistant aux manœuvres du 2^e corps et au siège de Langres, comme j'en ai l'intention.

BIBLIOGRAPHIE

Neue Behandlungsart und neue Formeln der aeusseren Ballistik der Langgeschosse, par Fr. Affolter, *Allg. Schweiz. Militärzeitung*, n° 49.

Le but que l'auteur se propose dans cet article est de déterminer la relation qui existe entre l'inclinaison d'une bouche à feu et la portée correspondante, en tenant compte de la résistance de l'air et des différents éléments connus de la bouche à feu. Cette relation est établie d'une manière très élégante au point de vue mathématique et au point de vue pratique, elle offre l'avantage d'être déterminée numériquement par des résultats expérimentaux directs et non pas par des lois hypothétiques (telle que celle qui consiste à supposer que la résistance de l'air est proportionnelle au carré de la vitesse).



Voici en peu de mots la méthode proposée par l'auteur : L'angle d'inclinaison de la bouche à feu est déterminé par sa tangente; cette tangente est représentée par la lettre a et la portée correspondante par la lettre x . On peut représenter la relation qui existe entre l'inclinaison de la pièce et sa portée par une courbe C_a en prenant la quantité x comme abscisse et la quantité a comme ordonnée (fig.). La forme de la courbe C_a dépend de la densité de l'air et des éléments de la bouche à feu. Le problème consiste donc à trouver l'équation de la courbe C_a au moyen de ces données.

Remarquons d'abord qu'il y a toujours sur la courbe C_a un point b dont l'abscisse x_m est maximum; l'ordonnée a_m du point b correspond donc à l'inclinaison de la bouche à feu qui donne une portée maximum x_m .

La courbe C_a varie avec la densité de l'air; si la densité de l'air devenait nulle, on obtiendrait une courbe C_A dont l'équation serait facile à trouver : en effet, dans le vide, la trajectoire est une parabole ; on peut donc facilement calculer la relation qui existe entre A et X dans ce cas et l'on trouve :

$$gX(1+A^2) - 2v^2A = 0, \quad (1)$$

g désignant l'accélération de la pesanteur et v la vitesse initiale du projectile. La courbe C_A possède aussi un point B dont l'abscisse X_m est maximum :

Tableau de l'armement de la plupart des artilleries de campagne du monde.

		Allemagne ¹	Italie ²	Autriche-Hongrie ³	France ⁴	Russie ⁵	Grande Bretagne ⁶ Artillerie à cheval 13 livr. 18 livr. Artillerie Modèle 1	Danemark	Suède Artillerie à cheval montée	Norvège	Hollande	Suisse	Etats-Unis ⁸ d'Amérique	Portugal	Belgique ⁹
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m	n	o
1	Modèle	96 N. A.	1900 75 A	1905	1897	1900	1903	1902	1900 1902	1901	1903	1903	1902	1904	1905
2	Bouche à feu. Calibre cm. . . .	7,7	7,5	7,65	7,5	7,62	7,62 8,38	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,62	7,5	7,5
3	» Long. en calibre. . . .	27,3	30	30	35	30	24,4 29,4	30	30	31	30	30	29	31,4	30
4	» Méc. de culasse. . . .	Coin plat I mouvement (Ehrhardt)	Vis à filets interrompus	Coin plat à 1 mouv.	Vis excentrique	Vis cylindrique à 4 mouvements	Fermeture Mellström modifiée	Coin plat (arbre de translation)	Coin plat (arbre de translation)	Vis excentrique	Coin plat (arbre de translation)	Coin plat (arbre de translation)	Vis à filets interrompus	Système Canet	Coin plat (arbre de translation)
5	Poids en kg.: Bouche à feu. . . .	390	351	336-330	460	376	310,7 455	330	350 340	330	350	330	377	340	330
6	» Pièce en batterie. . . .	945 art. à ch. 895	1040	950	1130	1020 art. à ch. 970	981,7 1223	1035	887 975	998	990	1000	970	1080	1030
7	» Voiture-pièce. . . .	1740 art. à ch. 1690	1726	cr. 1700	1885	1884 ¹ 1790 sans les accessoires	1610,5 1967,6	1935	1600 1800	1885	1767 1750	1724	1830	1715	
8	» Caisson	1780	—	— 1800 1780	2000	1820	1534,7 1840,1	2050	1600 1800	2020	1847 1820	1835	1852	1785	
9	Coups dans l'avant-train. . . .	36	32	33	24	36 art. à ch. 24	24	44	40 44	36	40	40	36 + 4 cassettes	38	40
10	» dans le caisson. . . .	88	96	90	96	88, art. à ch. 72	76	120	92 96	100	104	96	106	110	101
11	Poids en kg.: Shrapnel	{ 6,85	6,7	6,6	7,24	6,5	5,7 8,4	6,75	6,5	6,58	6,0	6,35	6,8	6,5	6,5
12	» Obus	{ 6,05	6,6	7,24	—	—	—	—	—	—	6,0	6,35	—	—	—
13	Densité de section { Shrapnel	{ 147,2	151,8	143,6	163,6	144	122,8 151	154	148	149	136,4	143	149	—	148
14	droite en gr. { Obus	{ 137	143,6	163,6	—	—	—	—	—	—	136,4	143	—	—	—
15	Balles { Nombre	300	180 + 127	320	300	259	236 364 (Mixed)	295	295	280	270	210	295	294	360
16	shrapnel { Poids d'une balle, gr.	10	à 10 à 11	9	12	10,66	11,05 (en moy.)	11	11	11	11	12,5	11	10	9
17	Poids en kg. de la charge de tir. . . .	0,57	0,43 jusqu. 0,434	Nitroglycérol.	0,58	0,88	0,6 0,7 (Gordite)	0,6	0,6	0,58	0,44	0,515	—	0,8	0,465
18	» cartouche	—	Str. 480 Obus 493	—	—	8,905	6,9 9,7	8,7	8,3	8,25	7,72	—	8,7	8,198	8,14
19	Vitesse initiale	465	500	530	588	505	491	500	500	500	500	518	500	500	
20	Energie à la boue. de la pièce, m. . . .	75,5	78,7	84,1	103,2	118,7	73 102	86	83	84	76,4	76,1	93	—	83
21	Durée de combust. de la fusée, m. . . .	5000	—	5600	5500	5760	6000	5200	5500	5600	5900	—	—	—	
22	Frein de recul.	Recul sur affût	Béche élast. Frein à cord.	Recul s. affût	Recul s. affût	Recul s. affût	Recul sur affût	Recul, affût	Béche Recul élast.	Recul sur affût	Recul sur affût	Recul sur affût	Recul sur affût	Recul sur affût	Recul sur affût, Béche et crosse fixe.
23	Long. du recul de la b. à feu, m. . . .	?	—	1,27	1,09	0,91	—	—	—	1,0 à 1,25	1,30	1,35	1,22	—	1,30
24	Protection contre les balles d'infanterie { Pièce	Bouclier articulé, rabattable en haut et en bas.	—	Bouclier en acier chrom. 4,5mm rabat. Cuirassé	5mm ép. 2 boucliers en dessous Cuirassé à rev.	point	Bouclier	Bouclier	Boucliers en plus, parties 6mm, Cuirassé 6mm	Bouclier 7 épaisseur 3,5mm	Bouclier articulé de 1m55 l'hbre pesant 29 kg.	2 parties de hauteur 4,25mm sans renversement	Bouclier contre balles d'inf. et balles shrapnels	Bouclier 5mm	
25	et { Caisson	Cuirassé	—	—	—	—	—	—	—	—	2 plaques latér. 4 plaque de dessous 5mm	—	Cuirasse à rev. 5mm	Cuirasse 5mm	
26	Appareil de pointage.	Hausse à niveau avec lunette	Ordinaire	Hausse à niveau avec lunette ou niveau Lunette panoramique Geerz.	Ligne de mire indépendante	Hausse à niveau, goniomètre	Ligne de mire indépendante	Hausse à niveau avec lunette	Appareil de pointage à arc av. lunette de point, ligne de mire indép.	—	Hausse à niveau, avec lunette, goniomètre	—	Ligne de mire indépendante	Hausse ordinaire et hausse panoramique	
27	Limites de l'angle de tir, degr. +	16	1	16	16	10 3/4	16 16	15	18 16	15 1/2	16	16	15	16	
28	Secteur latéral de pointage, deg. . . .	—	12	10	10	6 1/2	5 5	9	8 8	5	8	5	5	5	
29	Nombre des servants.	8	6	6	2	8	8	7	6 6	7	4	8	6	—	
30	» de chevaux de trait. . . .	5	5	5	5	3 p ^r caisson	6 av. caisson	6	6 6	6	6	6	6	—	
31	Coups en 1 minute	6	6	6	6	6	6	6	6 6	6	6	6	6	—	
32	La batterie sur pied de guerre { Pièces. . . .	20	8	21	20	15 à 20	29	15 à 20	8 20	20 20	12 à 20	20	20	15-20	16-25
33	compte { Caissons	6*	10	9	12	16	0,98	0,94	0,94 0,94	4 10	12 *	10	12	—	4
34	Hauteur de feu en m.	0,96	1,002	0,99	0,90	0,94	0,94	0,99	0,99 1,0	1,0 0,995	0,99	—	0,955	1,0	
35	Origine	Etat	Etat	Etat	Etat	Fabriq. de Putilow	Fabriques anglaises	Fried. Krupp	Fried. Krupp	Rhein. Met. W. F.	Fried. Krupp	Fried. Krupp	Ordonnance Département	Schneider Creusot	Fried. Krupp

* Réarmement de 8 corps d'armée achevé. — * Essais avec recul sur affût, mod. de 75mm Krupp. — * Pour le recul sur l'affût, la construction Ehrhardt doit avoir été utilisée. — * Pour l'artillerie à cheval, un canon allégé doit être en construction. — * Un modèle 1903 avec bouchiers a été adopté et mis en service. — * Il existe encore des batteries Ehrhardt. — * Les bouchiers sont transportés sur les caissons; au tir, fixés aux sièges d'essieux. — * Les nombres n'ont qu'une valeur approximative. — * On peut s'attendre à des changements de détail pendant la construction. — La Roumanie a adopté le matériel Fried. Krupp, analogue à celui du Danemark (g), l'Espagne et la Bulgarie le matériel Schneider, Creusot. En Serbie la commission d'expériences s'est déclarée pour Krupp.

* 2 espèces de sections de munition légères (pour les divisions), ordinaires (pour les corps d'armée).